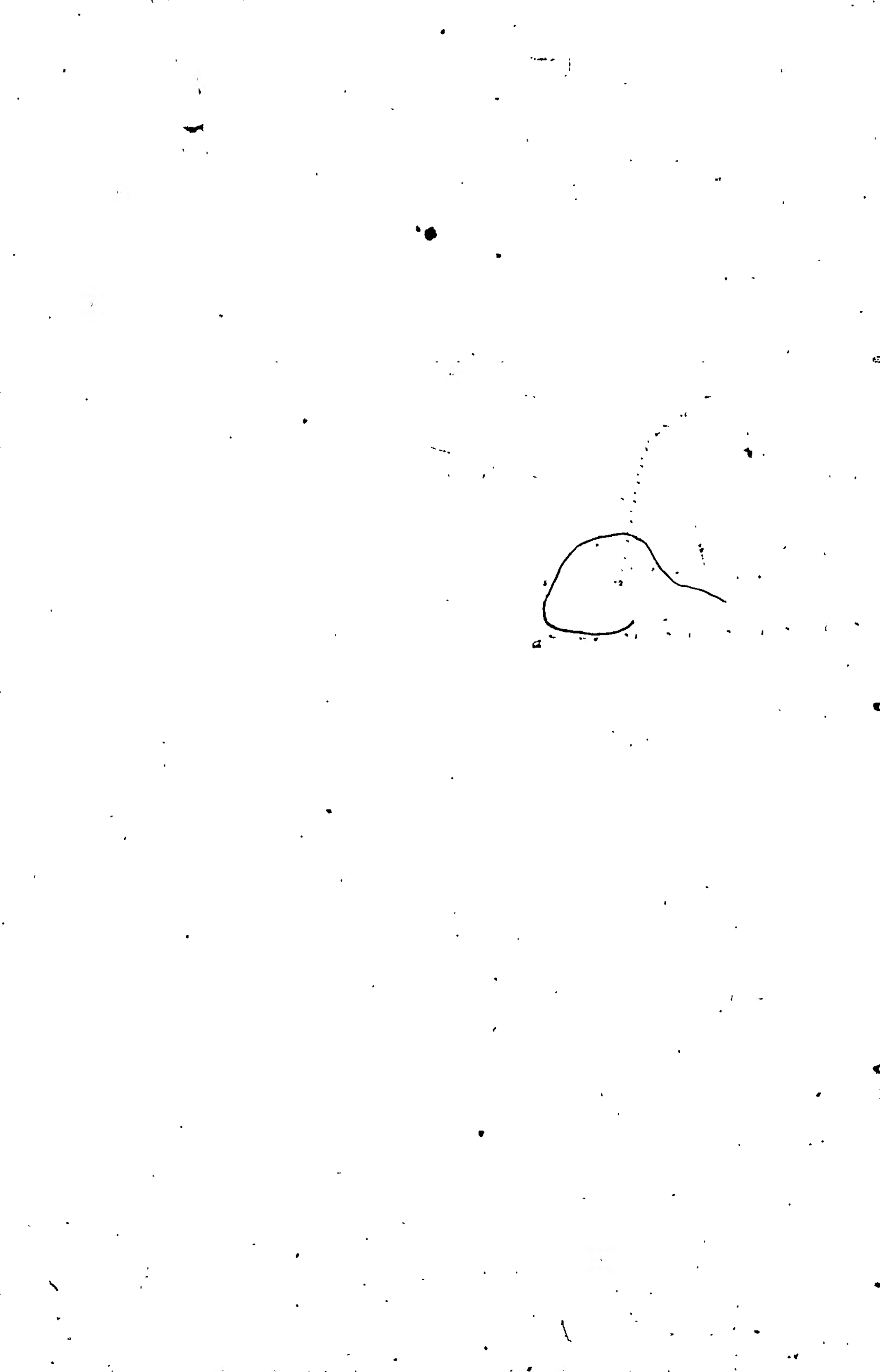


GUIDE UNIVERSEL

DE

L'ÉMIGRANT

AMÉRIQUE ANGLAISE

FÉDÉRATION CANADIENNE

LA PROVINCE DU MANITOBA

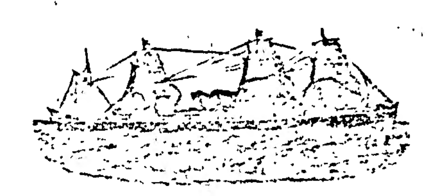
D'APRÈS LES DERNIERS DOCUMENTS OFFICIELS

PAR

S. G. LENNOX

directeur du Journal *l'Émigration*

2e édition revue et augmentée



BRUXELLES

LIBRAIRIE UNIVERSELLE DE ROZEZ

81, RUE DE LA MADELEINE, 81

1885

Schaerbeek. — Imp. D. Van Doorslaer Verbeken, 12, rue des Palais.

PRÉFACE

Ce n'est pas d'hier, que tout autour de nous, les grandes nations Européennes subissent une diminution considérable dans leurs exportations à l'étranger!

Tous ces peuples ont besoin d'air, d'espace, ils étouffent, se mangent mutuellement dans les anciennes limites du vieux monde. Sur ce marché restreint, où les milliards affluent, où les fabriques se sont multipliées à l'infini, où les terres sont épuisées par des centaines de siècles de culture, la lutte pour la vie commence pour le travailleur à devenir impossible. L'argent perd tous les jours de sa valeur et trouve difficilement à s'employer fructueusement, les industries mères, celles qui vivent des premiers besoins de l'homme, telles que celles de la construction, de l'alimentation et du vêtement, sont l'objet d'une concurrence effroyable et accusent des stocks énormes de marchandises; l'agriculture savante de la vieille Europe, tuée par la cherté des bras et du fermage, ne peut plus lutter contre les terres vierges de l'Amérique, de l'Asie, de l'Australie et de l'Afrique. Nous approchons évidemment vers une de ces grandes périodes d'émigration, comme celle qui marqua l'invasion de l'Europe par l'Asie et, quinze siècles plus tard, celle de l'Amérique par l'Europe.

Depuis tantôt quatre ans, il se produit un peu partout sur ce vieux continent et particulièrement en France un grand mouvement colonisateur. Après un siècle de concentration en elle-même, la France reprend goût aux expéditions lointaines, l'esprit sédentaire fait place à l'esprit d'aventures. On comprend qu'une nation ne peut pas être grande si elle n'a pas de colonies, qu'il faut que la jeunesse s'expatrie, non seulement pour chercher fortune, mais pour augmenter au contact des autres peuples, la somme de connaissances qui constitue la véritable richesse nationale. On revient, en un mot, à ce système d'éducation qui a fait la gloire et la puissance de l'Angleterre.

Pour nous, Belges, nous croyons sincèrement que le moment est venu de nous mettre à l'œuvre et d'organiser une propagande raisonnée et méthodique pour toutes les classes de la population. Cette propagande doit, pour être efficace embrasser quatre ordres d'idées et viser à la fois le public lettré — savants, littérateurs, économistes, artistes;

le monde des affaires — financiers, banquiers, commerçants industriels; le gros public et l'artisan des villes ou des campagnes.

Les premiers dictent la loi dans les sociétés civilisées, forment l'opinion publique, éclairent les masses, et, par conséquent, vulgarisent admirablement les connaissances qu'ils acquièrent sur n'importe quel pays lointain, des hommes pareils sont les porte-voix des progrès de leur pays au premier chef.

Le monde des affaires a besoin, lui aussi, d'être mis au courant de ce qui se passe dans les pays d'outre-mer, pays qui sollicitent continuellement son secours, soit pour se procurer des ressources financières, soit pour s'assurer des débouchés commerciaux. Il faut donc lui faire connaître le budget des divers pays, le montant de leurs engagements, l'état de leurs échanges, la situation de leur industrie, les lois qui y règlent la propriété industrielle, le système fiscal, les tarifs douaniers. Tandis que le savant étudie les phénomènes de production et d'échange au point de vue spéculatif, les hommes dont nous parlons, en profitent pratiquement.

Le public, à son tour, est le collaborateur indispensable du groupe précédent. C'est lui qui fournit ses capitaux aux emprunts, aux émissions qu'on lui présente, et l'on ne peut rien sans lui, car si tout le monde a plus d'esprit que Voltaire, tout le monde a plus d'argent que MM. de Rothschild.

Enfin, les ouvriers et les laboureurs doivent aussi être regardés comme des facteurs dignes d'attention; car ce sont eux qui fournissent les contingents les plus précieux pour l'émigration.

Le MANITOBA, une des plus riches et des plus fertiles régions du Canada, est désormais accessible à tous, grâce à l'achèvement du colossal Chemin de Fer Canadien Pacifique, qui relie maintenant l'océan Atlantique au Pacifique.

Le Manitoba fait appel aujourd'hui à l'Europe.

Les renseignements favorables que les colons français, belges et suisses ont envoyés à la mère patrie, ont attiré l'attention de tous ceux qui se proposent d'émigrer dans cette province, et l'on doit dire avec raison qu'aucun immigrant n'y est mieux accueilli que le Français, le Belge ou le Suisse, qui, accompagnés de ces habitudes d'ordre et de travail soutenu, particulières à ces nationalités vigoureuses ne tardent pas à jouir de l'aisance et du confort.

G. LENNOX.

CHAPITRE PREMIER



LE CANADA PROPREMENT DIT. — SA GÉOGRAPHIE.

« Le Canada ? Contrée hyperboréenne ! Séjour du féroce Iroquois ! — Nous le demandons sincèrement à nos compatriotes : Sont-ils nombreux ceux d'entre nous qui, jusqu'à ces dernières années, avaient du Canada une toute autre idée ? Comment aurions-nous pu, du reste, en avoir davantage ? Voltaire nous avait bien dit que « *la » France devait s'estimer bien heureuse d'avoir acquis la paix et la » tranquillité au prix de la cession de quelques arpents de neige* ; » mais ce que nous ignorions, c'est que ces quelques arpents de neige comprennent 8,987,937 kilomètres carrés ! et sont un des plus beaux joyaux de la couronne d'Angleterre ; ce que nous ignorions surtout c'est que la France y a inscrit une des pages les plus glorieuses de son histoire, et que près de 1,100,000 de nos frères, parlant notre langue, y poursuivent encore aujourd'hui l'œuvre de nos ancêtres, dont ils conservent précieusement les nobles traditions. »

Ainsi s'exprime Monsieur Frédéric Gerbié à la première page de son excellent livre sur le Canada, qui a obtenu un succès d'un si franc aloi (sept éditions).

Nous qui nous hasardons à glaner à la onzième heure dans le champ où tant d'autres ont fauché d'amples moissons, nous ne nous attendons guère à semblable aubaine. Notre cadre d'ailleurs qui embrasse toutes les colonies du globes ouvertes à l'immigration, nous force à nous restreindre et à ne donner sur ces différentes contrées, que les informations les plus immédiatement pratiques et qui conviennent particulierement au capitaliste, au commerçant, à l'agriculteur et à l'ouvrier.

GOUVERNEMENT ET DIVISIONS.

Sous le rapport politique, l'Amérique anglaise forme actuellement, sous le nom de *Puissance du Canada* (*Dominion of Canada*), une confédération de sept provinces, savoir : *Nouvelle Écosse*, *Nouveau Brunswick*, *Ile du Prince Édouard*, *Québec*, *Ontario*, *Manitoba* et *Colombie britannique*. — Il y a, en outre, les vastes territoires du *N.-O.*, de *Keewatin* (le long de la côte occidentale de la mer d'Hudson) et du *N-E.*, (à l'E. de la mer d'Hudson).

L'ile de *Terre-Neuve* n'a pas encore adhéré à l'Union canadienne.

Ces états ont un *parlement fédéral* et s'administrent librement ; un gouverneur général ou vice-roi représente la Couronne Britannique.

Ce gouverneur est assisté d'un ministère appelé *conseil privé*, dont les membres sont choisis par le premier ministre actuel.

Nous commençons par le Manitoba.

GÉOGRAPHIE.

La province de Manitoba contient environ 8,000,000 d'acres. Cependant, elle n'est, comparativement, qu'un point sur la carte du vaste territoire qui appartient au Canada, et duquel elle a été formée. Elle est située au centre du continent de l'Amérique du Nord, presqu'à égale distance entre le pôle et l'Équateur, entre les océans Atlantique et Pacifique. Le sol est pour la plus grande partie en prairies, d'une profondeur et d'une richesse remarquables. Son climat se trouve dans des conditions de chaleur bien marquée en été, et de froid bien franc en hiver. La neige disparaît et les labours commencent en avril, à peu près comme dans les provinces plus anciennes du Canada, ou les États-Unis du Nord sur le littoral de l'Atlantique, où les États du Minnesota ou encore du Wisconsin. On y fait la récolte dans les mois d'août et de septembre. Les jours longs et chauds de l'été hâtent la rapide maturité de la végétation. L'automne commence le 20 septembre et dure jusqu'à la fin de novembre ; c'est alors l'époque des gelées. L'hiver proprement dit, comprend les mois de décembre, janvier, février et mars. Le printemps vient en avril. Les mois d'été sont mai, pour une

partie, juin, juillet, août et une partie de septemdre. Les jours sont chauds et les nuits fraîches. En hiver, le thermomètre descend jusqu'à 30 et 40 degrés au-dessous de zéro. Mais ce degré de froid, dans l'atmosphère sèche du Nord-Ouest, n'a pas d'effet désagréable. On ne trouve pas le temps plus froid que dans la province de Québec, ni même aussi froid que dans les climats où la gelée, ou encore un froid plus doux que la gelée, est accompagné d'humidité. Les témoignages s'accordent universellement sur ce point.

Dans les prairies, il ne tombe qu'une moyenne de dix-huit pouces de neige en épaisseur ; buffles et chevaux vont au pâturage tout l'hiver.

En général, le fait est que le climat de Manitoba est incontestablement très sain ; que le sol donne un rendement considérable ; que le seul inconvénient, dont on pouvait se plaindre, c'est-à-dire le manque de communications directes n'existe plus, maintenant que le Canadien Pacifique relie Halifax à Victoria.

Tout le territoire du Nord-Ouest du Canada comprend une superficie d'environ 2,750,000 milles carrés, et celui de la Colombie Anglaise une superficie de 220,000 milles carré. En tout, le Canada comprend un territoire d'à peu près l'étendue de tout le continent européen ; et près d'un demi-million de milles carrés plus grand que les États-Unis, à part le territoire d'Alaska.

ROUTE A SUIVRE.

Le voyageur qui part d'un port d'Europe quelconque, pour aller au Manitoba, arrivera au Canada au bout de 13 ou de 15 jours. L'on vend des billets directs valables soit jusqu'à Winnipeg, soit jusqu'à quelqu'autre station située sur la ligne du « Canadian Pacific » dans toutes les agences des lignes de vapeurs faisant le service de l'Atlantique. Ces billets sont bons pour le Canada et les États-Unis et transporteront le voyageur jusqu'au lieu de sa destination, sans qu'il ait à se soucier de rien. La ligne du chemin de fer « Canadian Pacific » a maintenant créé une route directe au Manitoba et au territoire nord-ouest du Canada, route sur laquelle le colon pourra voyager avec le plus parfait confort ; il n'éprouvera aucune difficulté et jouira, au contraire, de l'aspect d'un paysage des plus pittoresques.

Les passagers pour l'Ouest qui désireraient prendre la route des Lacs du Chemin de fer Canadien Pacifique peuvent s'embarquer à Algona sur un des bateaux à vapeur appartenant au Canadien Pacifique et allant par le Lac Supérieur à Port Arthur, les voyageurs reprennent le train et voyagent directement jusqu'à destination.

TÉMOIGNAGES DE COLONS, VOYAGEURS, DÉLÉGUÉS, & DE DIFFÉRENTS HOMMES ÉMINENTS.

LE COMTE DE DUFFERIN. — Quand Lord Dufferin visita le Nord-Ouest en 1877, il parcourut de grandes étendues de terrain, campant pendant plusieurs semaines à la fois. Après une étude approfondie des ressources du pays, il déclara dans un discours très éloquent que depuis que la Puissance du Canada avait accès dans ces vastes régions « elle n'était plus une simple colonie, mais bien la propriétaire de la moitié d'un Continent, et l'égale de n'importe quelle nation sur terre par la grandeur de ses possessions, la richesse de ses productions et le nerf de sa force matérielle. »

SON EXCELLENCE LE MARQUIS DE LORNE dernièrement Gouverneur général du Canada fit une tournée considérable au Nord-Ouest en 1881, traversant les plaines en charettes jusqu'à ce qu'il arrivât en vue des Montagnes Rocheuses et passant régulièrement ses nuits sous la tente. A Winnipeg, il prononça un discours dans lequel il décrivit chaudement les impressions qu'il avait éprouvées pendant son voyage.

En voici quelques extraits : « Si splendides que soient les lacs sans nombre et les forêts illimitées de Keewatin, j'ai été très heureux de faire connaissance avec vos vastes plaines. Le contraste est grand entre les solitudes ombreuses et silencieuses des forêts de pins et de sapins, et l'océan ensoleillé de terres à prairies qui s'étend en avant de votre ville. Dans le Keewatin, seules, les industries du bois et des mines peuvent prospérer, tandis qu'ici tous les genres d'entreprises commerciales et agricoles ont autant de chances de réussite que dans n'importe quelle autre grande ville de la côte de l'Atlantique. Presque inconnu jusqu'ici voici que Winnipeg prospère, grandit, et devient rapidement un des principaux centres commerciaux du Continent.

C'est en vain que, riches comme nous le sommes en villes florissantes et admirablement situées : c'est en vain, que nous en chercherions une plus particulièrement favorisée que Winnipeg. »

« Nulle part vous ne trouverez une situation dont les avantages naturels présagent un plus grand avenir que celui assuré au Manitoba et à Winnipeg, la cité centrale de la Puissance. Les prairies immenses qui commencent ici s'étendent jusqu'à vos frontières. La Province est une grande mer verte dont les vagues se composent d'excellents herbages, de fleurs, et de céréales de toute espèce. »

« Comme un grand filet jeté au dessus du territoire on trouve un peu partout des bouquets d'arbres et de longues files de peupliers, on trouve toujours à proximité des petits lacs et étangs abondant en poissons de tout genre aussi bien qu'en volaille d'eau. »

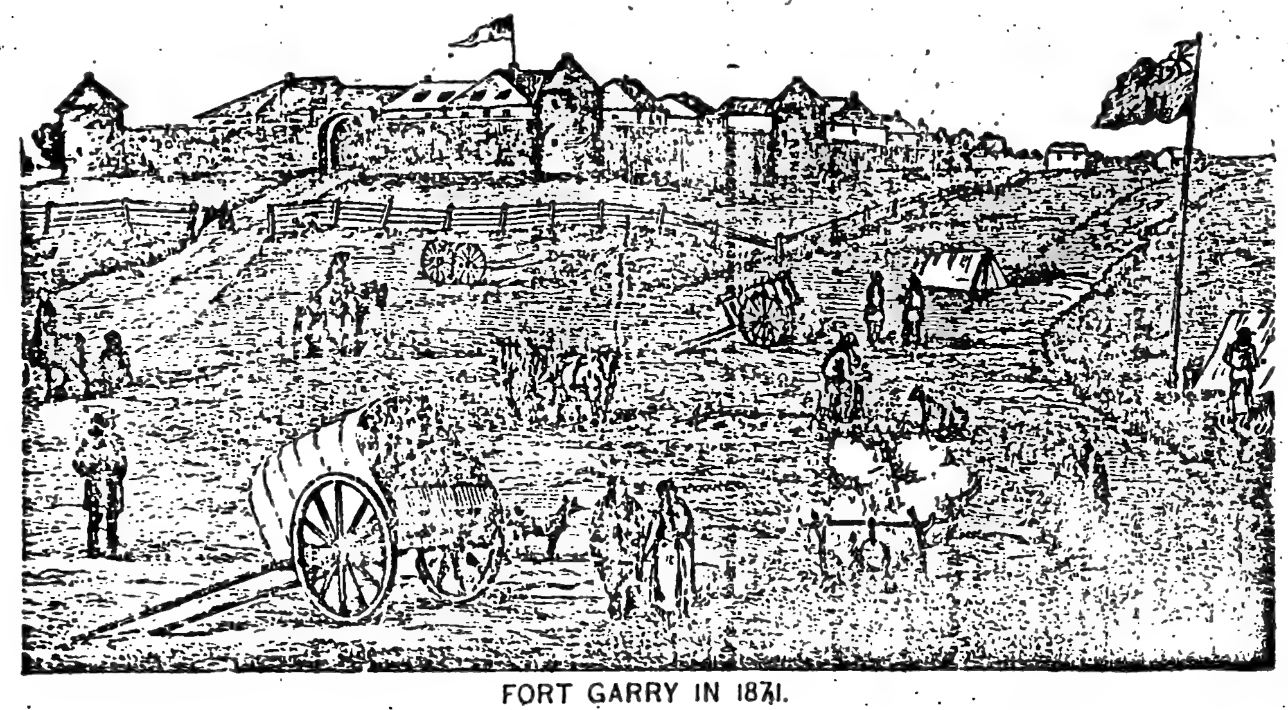
« Il ne s'est pas encore trouvé un seul homme de courage et d'énergie qui n'ait eu à se louer d'être venu ici et qui n'ait écrit à ses amis et connaissances de faire comme lui ; c'est-à-dire émigrer dans ces pays.

« Les témoignages favorables quant à l'état du climat sont connus de tous. Les fortes rosées de nuit conservent la verdure ici alors que plus au Sud tout est déjà brûlé ; et quant au froid qui semble si formidable, lorsqu'on en calcule les degrés au thermomètre, il est en réalité bien moins rigoureux qu'à Boston dans le Massachusetts. C'est l'humidité de l'air qui produit le froid et, une simple chemise de flanelle est tout ce qu'il faut au travailleur à l'air. » . . . .

. . . .

« Vous avez un pays dont il serait insensé de questionner la valeur et qui se peuple chaque jour. A comparer les résultats obtenus ici par l'immigration à ceux obtenus chez nos voisins, nous ne pouvons que nous féliciter. Sans parler de Terre-Neuve, nous avons maintenant une population de 4.500.000 habitants au Canada, en omettant bien entendu le chiffre d'habitants de cette province. »

« Eh bien ! pendant les dix dernières années, notre accroissement de population a été de plus de 18 pour cent, tandis que pendant la même période l'augmentation dans les États de la N^lle Angleterre, n'a été que de 15 %. Dans les 30 dernières années l'augmentation dans l'Ohio a été de 61 %, Ontario 101 %, Québec 52 %, Manitoba en 10 ans a augmenté de 289 %, ce qui est le chiffre d'accroissement de population le plus élevé dans l'Amérique du Nord. »



FORT GARRY IN 1871.

L'ARCHEVÊQUE TACHÉ. — Voici l'extrait d'une lettre de sa Grâce l'Archevêque Taché au Révérend Père Nugent :

« Vous vous intéressez à l'immigration au Manitoba, et comme la publication à laquelle je fais allusion (une brochure décriant le Manitoba, lancée par le Chemin de fer Northern Pacific) pourrait nuire à la cause que vous soutenez de vos généreux efforts, il vous plairait probablement de connaître mes vues concernant l'immigration en ce pays. »

« La brochure du N.-P. soutient que le climat du Manitoba consiste en 7 mois d'hiver arctique et 5 mois de temps froid. » Je comprendrais une semblable appréciation de la part d'un homme élevé dans la zone torride, mais je ne l'admets pas dans une brochure sur le Dakota (États-Unis.) »

« Ici au Manitoba, aussi bien qu'au Dakota, l'hiver est assez dur, mais en revanche notre été est très chaud, plus chaud d'après le dire des Européens qu'en Angleterre. Pour ma part, après 37 ans d'expérience, je trouve la saison froide plus agréable au Manitoba que dans n'importe quel pays que j'ai vu. Votre expérience personnelle de notre climat se borne à de courtes visites au Manitoba, mais vous avez fait connaissance avec les produits magnifiques de notre riche sol ; or il va sans dire que sans une saison d'été très chaude, comment le blé et les autres grains de notre Province arriveraient-ils à un tel degré de croissance. »

« La Providence a fait au moins autant pour cette partie des Possessions Canadiennes que pour les États et Territoires avoisinants. Aussi ne surprendrai-je personne qui connait ce pays en affirmant que nos concitoyens Anglais qui désirent s'expatrier devraient fixer leur choix sur le Manitoba et le Nord-Ouest Canadien. »

L'ARCHEVÊQUE LYNCH. — Sa Grace l'Archevêque Lynch de Toronto pendant sa visite en Irlande, écrivit une lettre à l'Éditeur du *Freeman's Journal* à Dublin à la date du 7 juin 1882, lettre dans laquelle il donnait son appréciation sur les avantages que présente le Canada aux immigrants Irlandais. Sa Grâce s'exprime ainsi qu'il suit :

« Beaucoup de personnes m'interrogent au sujet du Canada et des chances qu'il offre aux immigrants d'Irlande. Vous m'obligeriez fort en reproduisant dans votre journal la réponse générale ci-inclus. »

« 1° Je ne conseillerais à aucune personne jouissant d'une aisance modérée de quitter l'Irlande, excepté toutefois les gens ayant une famille considérable et qui ne voient rien dans l'avenir pour leurs enfants que la gêne ou la pauvreté. »

« 2° L'Eglise Catholique au Canada est en pleine voie de prospérité. On trouve des prêtres et des Eglises dans tout le pays, et l'Éducation Catholique s'y trouve sur un meilleur pied qu'aux États-Unis, où les Catholiques sont obligés de soutenir de leurs taxes les écoles ordinaires ou irréligieuses, aussi bien que les leurs propres. »

« Tel n'est pas le cas au Canada. Les taxes Catholiques sont pour les écoles Catholiques, partout où les Catholiques sont assez nombreux pour les établir, de plus les Catholiques reçoivent leur quote-part de subsides scolaires du gouvernement. »

« Le gouvernement est le Home Rule (gouvernement du pays par le pays) tel que le Parlement et le Cabinet du Canada ont prié la Reine, dans une adresse récente, de l'accorder aux Irlandais. Il était déclaré dans l'adresse en question, que les Irlandais au Canada comptaient parmi les plus prospères et les plus loyaux sujets de la Reine. De fait, le Canada est le pays le plus libre et le mieux gouverné du monde et ses habitants sont heureux. »

« Le climat du Haut Canada ou Ontario est tempéré, c'est le même que celui de la partie septentrionale de l'État de New-York. La neige éternelle du Canada est un mythe. Toronto se trouve sous le même méridien que Florence en Italie; il y fait presque aussi chaud en été; et en hiver, à l'exception de quelques rares journées, il n'y fait pas plus froid qu'en Irlande. »

« Le sol est très fertile presque égal à celui de l'Irlande pour la production du blé, des pomme de terre; il est surtout excellent pour l'élève du bétail. »

« Les salaires des ouvriers agricoles sont aussi élevés qu'aux États-Unis. Les salaires des artisans de toute catégorie sont moins élevés qu'aux États-Unis, en revanche ils sont énormes au Manitoba. D'autre part la vie est meilleur marché au Canada qu'aux États-Unis. »

« Les terres dans l'Ontario sont prises généralement par de vieux colons qui vendent leurs fermes améliorées aux nouveaux venus. »

« Les Terres du Manitoba et du territoire immense, autrefois occupé par la Compagnie de Hudson Bay, sont ouvertes à tous. »

« Le Gouvernement s'est réservé une grande partie de terres pour

les homesteads (parcelles de 160 acres) pour les immigrants actuels qui ne paient que quelques dollars comme frais d'enregistrement. »

« Le climat du Manitoba et du Nord-Ouest est froid en hiver, mais les habitants du pays y sont tous préparés d'autant plus que l'air n'étant pas chargé d'humidité, le froid est moins pénétrant qu'en Irlande où les pores du corps sont tenus ouverts par l'humidité de l'atmosphère. Le sol est d'une fertilité exceptionnelle. J'ai voyagé dans tout le pays et j'ai été surpris de la grosseur des pommes de terre et des légumes en général. L'hiver est long, mais la végétation est très rapide et les récoltes mûrissent très vite. Le pays se remplit d'habitants de jour en jour. »

Le PROFESSEUR MACOUN, parlant des hautes latitudes du pays, s'exprime ainsi devant le Comité d'Immigration :

« A Vermilion, par 58° 24 latitude, j'ai eu une longue conversation avec un vieux M. Shaw, gardien du Fort depuis seize ans ; il me dit que les gelées n'endommageaient rien sur cette partie de la rivière et que l'on pouvait y faire toute espèce de jardinage. J'ai vu de l'orge semée le 8 mai, coupée le 6 août ; c'était la plus belle que j'eusse jamais vue ; nombre d'épis longs comme ma main, et la récolte drue, serrée et ferme. Dans mon opinion, c'est le plus beau morceau de terre sur la rivière. Le niveau général du pays est moins de 100 pieds au dessus de la rivière. »

« A la Petite Rivière (Little River) j'ai trouvé les récoltes très avancées. Les concombres en plein air étaient tout-à-fait mûrs ; les pois, les fèves Windsor et grimpantes étaient aussi mûrs, au 15 août. Dans le voisinage du Fort Chipewyan, à l'entrée du Lac Athabaska, le sol est très maigre ; c'est en grande partie du sable ; cependant je m'y suis procuré de beaux échantillons de blé et d'orge, le blé pesait 68 lbs au boisseau et l'orge 58 lbs. Le terrain ici est très bas et marécageux ; il dépasse de bien peu de niveau du Lac. A la Mission Française, située à deux milles au dessus du Fort, l'orge, l'avoine et le blé étaient coupés au 26 août. Récolte peu forte sur pied. »

« M. Hardisty, premier commis en charge du Fort Simpson, par 61° latitude Nord, m'informa que l'orge est toujours arrivée à maturité dans l'endroit, et qu'on était sûr de récolter du blé quatre fois sur cinq. Les melons semés sous cloches viennent bien. La gelée leur fait rarement du dommage. »

« Le grand trafiquant Mc Dougall dit qu'au Fort Liard, par 61° latitude nord, la température d'été est la plus chaude de toute la région et que les grains et légumes de toutes sortes y viennent à maturité. Il a passé douze ans sur la Yucon et dit que presque tous les ans l'orge mûrit sous le cercle arctique au 143° longitude ouest. »

« Les localités sus-mentionnées n'ont pas été choisies pour la bonté de leur sol seulement, mais aussi pour les facilités qu'elles offraient, au trafic des pelleteries ou aux travaux des missions. Les cinq-sixièmes du sol dans la section de la Rivière de la Paix sont tous aussi bons que dans les endroits dont on a déjà parlé, et produiront d'aussi bonnes récoltes à l'avenir. La raison pour laquelle on cultive si peu est que les habitants, blancs comme sauvages, sont des mangeurs de viande. M. Mc Farlane, facteur en chef en charge du district de l'Athabaska, m'a dit que les sauvages, même avec leurs provisions de farine et de patates, mangeaient autant de viande qu'avant de recevoir ces provisions. »

« Aux Fourches de la Rivière Athabaska, M. Moberly, le commis en charge du district, a un jardin de première classe, du blé et de l'orge d'excellente qualité. Il a coupé une immense quantité de foin, vu que la Compagnie de la Baie d'Hudson hiverne en cet endroit tous les chevaux et bœufs employés au Portage Methy. Il m'a dit que dans une année ou deux la Compagnie se proposait d'approvisionner de vivres tirés de cette localité tout l'intérieur du pays, parce que le chevreuil se fait rare et que les approvisionnements sont trop maigres; c'est ici le véritable endroit où M. Pond avait un jardin rempli de légumes européens lorsque Sir Alexander Mackenzie lui rendit visite en 1787. »

. . . .

. . . .

« Je considère presque toute la section de la Rivière de la Paix comme étant dans les conditions les plus propres à la culture des céréales de toutes sortes, et au moins les deux tiers sont en état de produire du blé. Le sol de cette section est aussi bon que partout ailleurs dans Manitoba et le climat est plus doux. »

« La contrée boisée, arrosée par l'Athabaska, offre généralement un bon sol, mais elle est humide et froide. Il y en a au moins une moitié de bonne pour la culture de l'orge et du blé, tandis que le

reste offre des champs de pacage et des pâturages de premier ordre. »

« Je ne connais pas aussi bien la section de la Saskatchewan, mais d'après ce que j'en sais, le sol y est généralement bon, et le climat n'est pas défavorable à la culture du blé. Entre le Fort Pitt et Edmonton, il y a une étendue de terre que je considère comme sujette aux gelées d'été, mais capable toutefois de produire d'immenses récoltes de foin. Ce district est le seul qui offre des risques dans la contrée de la Saskatchewan. »

« Je ne connais que fort peu de choses des terres hautes entre la Saskatchewan-Sud et le Manitoba. Si l'on pouvait démontrer que les gelées d'été n'ont jamais causé de dommages dans cette région, je pourrais dire que, d'après son sol et sa végétation, la plus grande partie de ce pays, serait en état de produire du blé. Dans tous les cas, on peut sûrement y récolter de l'orge et des pois. Je ne puis parler avec certitude de cette grande portion de territoire, vu que par suite de sa position exposée et de sa hauteur au dessus de la mer il y a danger pour les récoltes d'être endommagées par les gelées. L'avenir reglera cette question. »

— D. « A propos des parties cultivables des régions du centre ou des prairies entre la Province de Manitoba et les Montagnes Rocheuses, pouvez-vous dire s'il y a des gelées prématurées ou d'été qui pourraient être dommageables à la culture du blé? »

— R. Pour répondre à la dernière question, j'ai dit que je ne pouvais m'en rapporter à mes propres observations, mais j'incline à penser que l'on peut trouver bon nombre de grandes étendues de terre complètement à l'abri des gelées, alors que d'autres y sont exposées. En traversant les plaines avec M. Fleming dans le mois d'août 1872, le thermomètre tomba à 30° le matin du 14 ; il se forma de la glace dans quelques ruisseaux, mais je n'ai pas remarqué que la végétation en eût souffert. Cela se trouvait à environ quatre-vingt-dix-milles à l'est de la Saskatchewan-Sud. Le Capitaine Paliser a enrégistré la température indiquée par le thermomètre qui tomba au-dessous du point de congélation le 14 août 1857. dans le voisinage du Fort Ellice, mais la végétation ne sembla pas en souffrir. Il parait que la première gelée qui puisse causer du dommage arrive vers le 20 de ce mois-là, et qu'elle peut tout aussi bien affecter le Manitoba que le pays plus éloigné à l'ouest. »

WINNIPEG

« J'ai remarqué les gros chiffres qui ont été donnés au sujet du rendement du blé dans la vallée de la Rivière Rouge, mais je doute de leur exactitude. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, je pense que trente-cinq minots par arpent est un chiffre qui se rapproche joliment de la moyenne. La culture, comme on la pratique dans l'Ontario, en augmenterait de beaucoup le rendement, car le grain est plus serré que celui d'Ontario, et plus lourd. La récolte des pois sera toujours très forte dans le Nord-Ouest ; le sol leur convient, et une petite gelée ne leur fait pas de mal. »

« Toutes mes observations tendent à montrer que tout le district de la Rivière de la Paix offre autant d'avantages et de chances à la colonisation que le Manitoba. Le sol paraît être plus riche, et le pays est plus boisé; il n'y a ni lacs ni marais salants; l'eau est partout excellente, il n'y a pas de gelée d'été, le printemps y vient aussi de bonne heure et l'hiver n'y arrive pas plus tôt. L'hiver peut y être plus rigoureux : mais il n'y a aucune certitude à cet égard. »

« Je ne conseillerais pas de faire des tentatives pour coloniser cette région, tant qu'il n'y aura pas d'établissements de colons au moins jusqu'à Edmonton, vu qu'il y a entre les deux localités au moins 150 milles de pays très accidenté. »

« Par mes premières réponses on verra que vers le 20 avril, on peut commencer les travaux de labour sur la Rivière de la Paix, et d'après des données que j'ai en ma possession, on peut en dire autant des régions de la Saskatchewan généralement. »

« C'est un fait curieux que le printemps semble avancer du Nord-Ouest au Sud-Ouest, à raison d'environ 250 milles par jour, et qu'en automne, l'hiver commence au Manitoba et marche avec la même vitesse du côté de l'Ouest. »

« Les statistiques suivantes recueillies à diverses sources, feront la lumière sur la question de la température. Il est digne de remarque qu'à Halifax sur le littoral de l'Atlantique il fait presqu'aussi froid au printemps et durant l'été que dans certaines localités situées à plus de douze degrés au Nord. »

Température du printemps, de l'été et de l'automne à différents points, avec la température moyenne de juillet et août, *les deux mois de la maturité des récoltes.*

	Latitude Nord.	Été.	Printemps.	Automne.	Juillet et Août.
Cumberland House......	53.37	62.62	33.01	32.70	61.25
Fort Simpson..................	61.51	59.48	26.66	27.31	62.31
Fort Chipewyan	58.42	58.70	22.76	31.89	60.60
Fort William..................	48.24	59.94	39.67	37.80	60.52
Montréal........................	45.31	67.26	35.03	45.18	68.47
Toronto	43.40	64.43	42.34	44.84	65.51
Témiscamingue	47.19	65.23	37.53	40.07	66.43
Halifax............................	44.39	61.00	31.67	46.67	66.55
Belleville........................	44.10	température presque semblable à celle [de Toronto.			
Dunvegan, (Rivière de la Paix)........................	56.08	moyenne six mois d'été,			54.41
Edmonton.......................	53.31	......	39.70	......	......
Carleton.........................	52.52	......	37.70	......	......
Winnipeg	49.53	64.76	39.13	35:29	65.32

« Toute personne examinant attentivement les chiffres ci-dessus, sera étonnée de la température élevée que l'on rencontre dans l'intérieur. Edmonton a une température de printemps plus élevée que Montréal, et se trouve huit degrés plus au nord et à plus de 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. La température de Carleton et celle d'Edmonton ont été prises dans les rapports des explorations du Capitaine Palliser dans le pays de la Saskatchewan, durant les années de 1857 et 1858. On verra que la température des mois pendant lesquels le grain mûrit est à peu près égale par tout le Dominion, depuis Montréal jusqu'au Fort Simpson, au nord du Grand Lac des Esclaves.

Q. — Etes-vous d'opinion, que la partie aride de la région centrale de la Prairie, et particulièrement cette partie que l'on suppose être le prolongement du « Désert Americain, » peut être utilisée comme pâturages pour les moutons ou pour d'autres fins agricoles?

R. — Tous les écrivains américains parlent des Plaines Laramie, dans le territoire de Wyoming, comme éminemment propres au pacage des moutons et bêtes à cornes, et chez nous le prolongement du « Désert » jouit, d'après tous les rapports, d'un meilleur climat : cette partie a au moins 4,000 pieds de moins en élévation et, d'après les excellents rapports de M. Georges Dawson, année 1874, et du Capitaine Palliser, année 1858, je suis porté à conclure que la partie du « Désert » chez nous, excepté un terrain de pacage de première classe,

contient plusieurs bas-fonds très propres à la culture de toutes sortes de grains. M. Dawson fait remarquer spécialement que le sol en est généralement bon, mais que les pluies d'automne sont légères. En parlant de la partie la plus mauvaise, il dit :

« On y voit à peine du gazon, » mais ce morceau de terrain n'a pas cinquante milles de large. Ce sont là les quartiers d'hiver du buffle ; conséquemment les bêtes à cornes et les moutons peuvent y subsister sans difficulté tout l'hiver. J'ai vu les Plaines Laramie et les animaux qui y paissaient. J'ai examiné la flore des deux régions, et je crois que la nôtre jouit d'un climat plus chaud en hiver, mais certainement moins sec en été.

M. Georges Dawson, en parlant de cette région, dit : « Dans le mois de juillet, 1873, j'ai vu dans le voisinage de la ligne sud de la Montagne à Bois (*Wood Mountain*), un troupeau de bêtes à cornes qui, parti d'un des forts des États-Unis au sud, s'était égaré. Ces animaux étaient devenus tout à fait sauvages, et aussi difficiles d'accès que le buffle ; et nonobstant le fait qu'ils étaient venus originairement du Texas, et qu'ils n'étaient pas habitués, à la gelée et à la neige, ils avaient néanmoins passé l'hiver comme les autres et se portaient à merveille.

« GEORGES COWAN, ANNAN, parlant de la ferme de M. Mackensie à Burnside dit : M. Mackensie me fit voir sa ferme dans tous ses détails, ainsi que ses animaux et me donna toutes les informations que je pouvais désirer. Je fus émerveillé de la prodigieuse fertilité du sol, dont la couche inférieure est formée par une marne noire épaisse d'environ 18 pouces, reposant sur un lit d'argile friable de 5 ou 6 pieds ; au-dessous de cette deuxième couche, on trouve une mince couche de sable placé lui-même sur un fond d'argile dure. La terre, qui est suffisamment sèche, est traversée par un beau ruisseau. Il est vrai que cet avantage d'une eau courante n'est pas donné à tout le monde, mais M. Mackensie m'a assuré qu'on peut toujours se procurer de l'eau en abondance, dans toute cette partie du pays, en creusant des puits, à 16 ou 17 pieds. »

« M. Mackensie, lorsqu'il attaque le sol vierge au commencement de l'été, ne fait d'abord qu'en effleurer la surface ; puis il retourne le sillon après la récolte, labourant alors à une profondeur d'environ 3 pouces et donnant au sillon une largeur de 12 ou 16. En aucun

endroit de ses terres il n'a encore dépassé la profondeur de 4 pouces. Il considère la fécondité du sol comme virtuellement inépuisable, étant d'opinion que l'argile friable du sous sol n'aurait qu'à être soumise pendant quelque temps à l'action de l'air pour devenir aussi fertile que la couche supérieure actuelle, »

Un autre M. GEORGE COWAN, DE GLENLACE WIGTOWN dit :

« La ferme de M. Mackenzie est à Burnside à peu près à 9 milles de Portage la Prairie. »

« Quant au rapport de sa terre, il a eu la complaisance de me communiquer la moyenne de ses récoltes de 1877 et 1878, en même temps que son estimation pour l'année courante. Voici ces chiffres : — récolte de blé, 1877, moyenne 41 boisseaux, 1878, 36 boisseaux ; il compte cette année sur près de 40 boisseaux par acre. L'espèce de blé qu'il sème se nomme Fife ; c'est un grain fort dur, à noyau solide, de couleur rougeâtre. Sa pesanteur moyenne est de 60 à 62 lbs., mais elle a déjà atteint 64 lbs, par boisseau. Il calcule que l'avoine donnera cette année, de 75 à 80 boisseaux par acre ; poids, 34 à 36 lbs. L'année dernière, il a récolté 88 boisseaux d'une semaille de deux boisseaux sur un espace d'un acre ; il a récolté de l'avoine à patates de 42 lbs, et au-dessus, mais il considère que le rapport extraordinaire du blé noir de Tartarie le paie mieux. Il croit que son orge, cette année, rapportera de 40 à 45 boisseaux de 50 à 52 lbs, chacun; l'espèce semée est à 6 rangs. Il divise ses semailles de la manière suivante : — par acre, blé, 1 1/2 à 2 boisseaux ; — avoine, 2 boisseaux ; — orge, 2 boisseaux. Le blé se sème du 15 avril au 12 mai, l'avoine jusqu'au 20 mai, et l'orge du 24 mai au 8 ou 10 juin. La moisson se fait généralement en août. »

TÉMOIGNAGE DE 153 FERMIERS. Le Département de l'Agriculture vient de publier une suite de documents relatifs aux sérieux avantages du Manitoba comme pays à coloniser. Ces documents sont tirés des réponses de 153 fermiers dont on donne les noms et adresses de façon à ce que toutes personnes qui désirent émigrer puissent s'adresser directement à eux.

Ces fermiers affirment :

1° Que le pays et le climat sont sains.

2° Que le sol est exceptionnellement riche, formé qu'il est d'une marne noire de 4 à 5 pieds de profondeur, reposant sur un sous-sol

crayeux et que ce sol donne de bonnes récoltes sans qu'il soit nécessaire de le fumer.

3° Qu'ils n'ont pas souffert du manque d'eau ou de bois pour leurs fermes, mais que le bois coupé et scié est cher pour le moment.

4° Que le foin de prairie, très nourrissant pour le bétail, est inépuisable, et que quiconque veut s'en procurer n'a qu'à se donner la peine de le couper et de le rentrer.

5° Que le bétail ne souffre nullement des froids de l'hiver.

37 Fermiers témoignent que le blé Indien vient à maturité; 89 affirment avoir produit une moyenne de 26 boisseaux 3/4 par acre en 1877, de 26 1/2 en 1878, de 26 3/4 en 1879 et de 29 1/3 boisseaux en 1880. Le poids de ce blé était très fort, de 63 à 66 livres par boisseau.

115 Fermiers affirment qu'ils ont produit en 1877, 59 3/4 boisseaux d'avoine par acre, 59 3/4 en 1878, 58 en 1879 et 57 3/4 en 1880.

En fait d'orge, le témoignage de 101 fermiers donne une moyenne de 37 boisseaux 2/3 en 1879 et 41 en 1880.

21 Fermiers témoignent d'une moyenne de 32 boisseaux de pois par acre en 1877, 31 boisseaux en 1878, 32 1/4 en 1879 et 38 1/2 en 1880.

92 fermiers témoignent d'une moyenne de 318 boisseaux de pommes de terre par acre en 1880.

Notre cadre restreint nous oblige à sauter plusieurs pages de lettres et certificats d'émigrants relativement à la fertilité incomparable du sol au Manitoba.

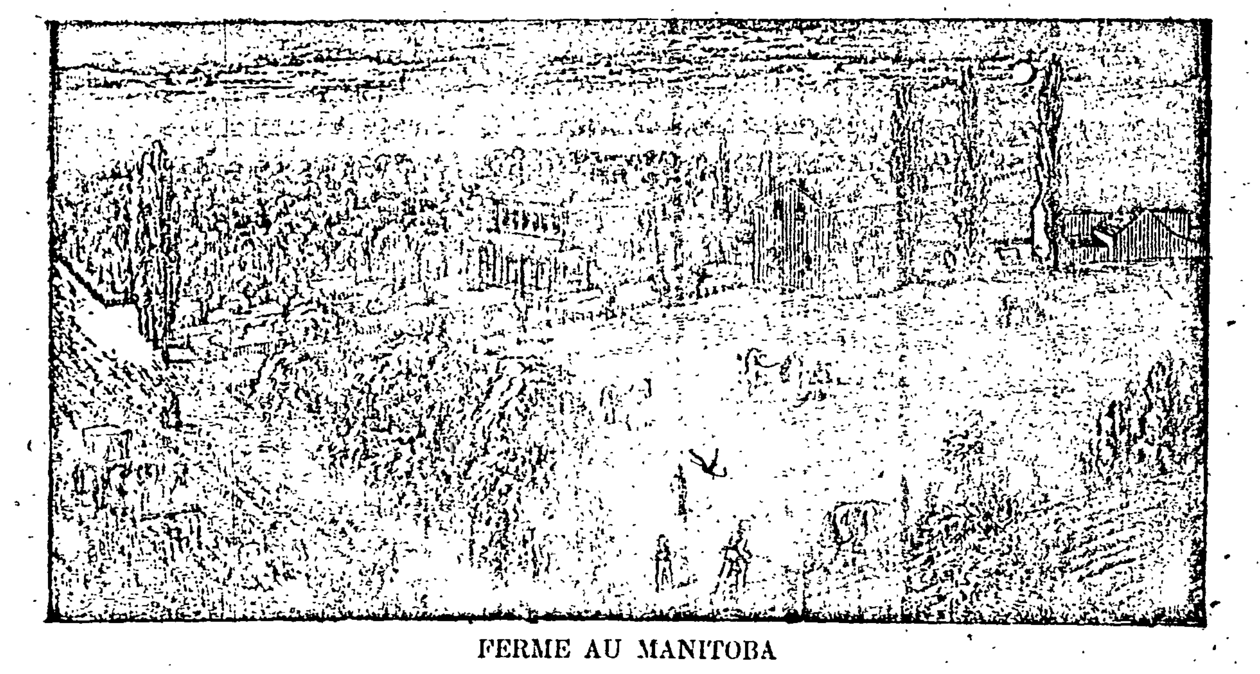
Extrait de la brochure intitulée : « Ce que les Fermiers disent du Nord Ouest Canadien. »

CLIMAT

LOCALITÉS.	
Morris — — —	Jamais été malades.
High Bluff — —	N'avons jamais eu que peu de malades.
High Bluff — —	Climat très sain.
Greenwood — —	Idem.
Stonewall — —	N'avons eu que peu de malades.
Oakland — —	Il n'y a pas eu un cas de maladie dans une famille depuis six ans.

SOL

St. Charles — —	Profondeur de marne noire 10 à 20 pouces.
High Bluff — —	— — — — 10 à 24 —



FERME AU MANITOBA

Morris — — — — — — — environ 3 pieds.
High Bluff — — — — — — — 15 pouces.
High Bluff — — — — — — — 18 —
Greenwood — — Mes terres sont broussailleuses, mais le sol est excellent.

FUMIER

High Bluff — — J'ai fumé avec avantage mes terres.
Morris — — — Pas encore fumé mes terres.
High Bluff — — M'en suis servi pour m'en débarasser.
High Bluff — — Ne me sers pas de fumier.
Greenwood — — Me sers de celui que j'ai.
Stonewall — — Ne me sers pas de fumier.

BOIS et CHAUFFAGE

St. Charles — — Nous employons le bois comme chauffage et le fil de fer pour clôtures.
High Bluff — — Je trouve ce qu'il me faut à proximité.
Morris — — — En ai suffisamment.
High Bluff — — Il y en a beaucoup à 5 milles de distance.
High Bluff — — En trouve facilement.
Greenwood — — En trouve beaucoup sur ma ferme.

Depuis que le Canadian Pacific a ouvert le pays, le charbon et le bois se trouvent partout à des prix très modérés.

EAU

St. Charles — — J'ai une bonne source.
High Bluff — — En creusant à 12 pieds on trouve de la bonne eau.
Morris — — — Nos terres se trouvent sur la Rivière Rouge.
High Bluff — — En creusant à 16 pieds, on trouve de la bonne eau.
High Bluff — — En creusant à 12 pieds on trouve de la bonne eau.
Greenwood — — J'ai 2 puits de 22 pieds de profondeur et j'ai abondance d'eau.

L'eau ne *se trouve pas également* bonne dans toute la Province, mais *on peut en dire autant* de tous les pays.

HERBAGES ET FOIN

St. Charles — — Foin très abondant, en aurons 150 tonnes à vendre.
High Bluff — — Foin sauvage assez rare, mais le *timothy* va bien.
Morris — — — Beaucoup de foin et du meilleur.

High Bluff —	—	Beaucoup de foin et du meilleur.
Greenwood —	—	Beaucoup de foin et du meilleur, et tout proche.
Nelsonville —	—	Ai une prairie de foin de 20acres qui donne 4 à 5 tonnes par acre.

EFFET DE L'HIVER SUR LE BÉTAIL

St. Charles —	—	Les bêtes souffrent moins qu'en Angleterre.
Greenwood —	—	Les bêtes supportent bien l'hiver.
Oakland —	—	Les bêtes supportent bien l'hiver qui est sec ici.
Kildonan, East	—	Les bêtes supportent mieux l'hiver ici que plus au sud.
Portage-la-Prairie		Les bêtes sortent bien portantes de l'étable au printemps.
Nelsonville —	—	Le climat étant plus sec les bêtes souffrent moins que dans l'Ontario.

HIVERNAGE DU BÉTAIL

High Bluff. —	—	J'abrite mon bétail la nuit et le laisse courir dans ma basse-cour pendant le jour.
Oakland	— —	J'abrite mon bétail comme dans l'Ontario.
High Bluff —	—	J'abrite mon bétail et le nourris de foin jusqu'au printemps, il est toujours en bonne condition.

QUALIFICATIONS INDISPENSABLES POUR DEVENIR COLON.

La province de Manotiba et le territoire nord-ouest du Canada, rappelons-le nous bien, sont des districts essentiellement agricoles ; c'est donc au cultivateur qu'ils offrent le plus d'avantages. Le cultivateur, ainsi que le laboureur capable de faire valoir les terres, pourront, au moyen d'une culture soigneuse et assidue de leurs champs, se faire un bon avenir, et jouir d'une honnête aisance. L'ouvrier et le mécanicien trouveront également un vaste champ pour le développement de leur énergie. Au fur et à mesure que les lignes de chemin de fer entreront plus avant dans le pays, que les villes grandiront et se multiplieront, les occupations ne manqueront pas d'augmenter de leur côté. Mais, gare à celui qui n'a ni énergie ni persévérance et qui craint le travail ! Il ne réussira pas plus au Canada que nulle part ailleurs.

AVIS AUX PERSONNES QUI COMPTENT S'ÉTABLIR AU MANITOBA.

BAGAGES. — Le colon qui quitte sa terre natale, fera bien de se charger du moins de bagages possible ; il évitera de cette manière et des frais et des ennuis. Qu'il emporte en fait de garderobe tout ce qui pourra servir ; entre autres, les vêtements nécessaires, ainsi que les couvertures en laine, le linge de lit et le linge de table. Qu'il emballe aussi, la literie, les taies en toile des matelas, duvets et oreillers, mais qu'il ait soin d'en retirer le crin et les plumes qui occuperaient trop de place ; il trouvera aisément à les remplacer dans le pays où il va s'établir. Il fera de même un bon choix d'ustensiles de ménage et ne prendra que juste ceux qui peuvent lui être véritablement utiles. Il est nécessaire, en toutes choses, qu'il considère bien et le poids et la quantité de ses colis, et se rendre compte du dégré d'utilité de chacun des objets.

Les gros meubles, la vaisselle, les poêles et tous les articles de gros calibre devront être ou vendus, ou abandonnés, à moins qu'il n'existe des considérations spéciales qui en dictent la conservation. Qu'on n'oublie pas que ce genre de bagage est fragile et que les frais qui résulteront du transport seront certainement fort considérables.

Il est inutile que le laboureur emporte ses outils ; il trouvera aisément à les remplacer au Canada où l'on en vend d'excellents, adaptés aux exigences particulières du pays. Les outils agricoles dont on se sert en Europe, ne sont que d'une médiocre utilité au Canada. Quant aux artisans et aux mécaniciens, ils feraient bien de se munir des outils spéciaux de leur métier, en laissant de côté les outils ordinaires qu'ils pourront se procurer partout à bon marché.

FONDS. — Le colon aura raison de se féliciter s'il se décide à ne porter sur sa personne que juste la somme dont il aura besoin pour payer ses menus frais jusqu'au moment de son arrivée au Canada. Le reste, échangé contre une traite que chaque banquier quelque peu important du port d'embarcation pourra lui fournir, ne le gênera en aucune sorte. C'est là le moyen le plus sûr de transmettre des fonds au Canada, car même au cas où le colon égarerait la traite, il n'aurait aucune difficulté à se faire rembourser la somme pourvu qu'il s'adresse

à la banque du Canada. Winnipeg possède plusieurs maisons de banque sur lesquelles les traites pourront être tirées. Par surcroît de prudence, le colon trouvera son avantage à faire changer la somme qu'il compte porter sur lui, soit en pièces d'or, soit en pièces blanches et à ne point s'embarrasser de billets de banque.

MESURES DE LONGUEUR, DE SUPERFICIE, DE PESANTEUR ET DE CAPACITÉ.

MESURES DE LONGUEUR.

La VERGE (0 mètre 91 centimètres) est de 3 *pieds*.
Le PIED (0 mètre 30 cent.) est de 12 *pouces*.
La BRASSE (1 mètre 82 cent.) est de 2 *verges*.
La PERCHE linéaire (5 mètres 02 cent.) est de 5 *verges* et demie.
La CHAINE (20 mètres 11 cent.) est de 22 *verges*.
Le MILLE (1,609 mètres 31 cent.) est de 80 *chaînes* ou 1,760 *verges*.
Le MILLE MARIN (1,852 mètres) contient 120 *nœuds* ou 5,280 *verges*.

MESURES DE SUPERFICIE.

VERGE CARRÉE (0 mètre 83 centimètres).
La PERCHE CARRÉE (25 mètres 29 cent.) contient 30 *verges* et un quart carrées.
La CHAINE CARRÉE (4 ares 4 centiares) contient 16 *perches* carrées.
L'ACRE (40 ares 47 centiares) contient 10 *chaînes* carrées.
Le MILLE CARRÉ (16 hectares 18 ares) contient 640 *acres* carrés.

MESURES DE PESANTEUR.

La LIVRE étalon (453 grammes 59 centigrammes) se divise en 16 *onces*.
L'ONCE (28 grammes 35 centigrammes) se divise en 16 *drachmes*.

Le QUINTAL (45 kilogrammes 35 grammes) est de 100 *livres*.

La TONNE (907 kilogrammes 18 grammes) est de 20 *quintaux* ou 2,000 *livres*.

MESURES DE CAPACITÉ.

Le GALLON (4 litres 54 centilitres) contient 4 *pintes*.

La PINTE (1 litre 13 centilitres) contient 2 *chopines*.

Le MINOT (*bushel*) (36 litres 34 centilitres) contient 8 *gallons*.

Le BARIL (1 hectolitres 13 litres) contient 25 *gallons*.

POIDS LÉGAL DE CERTAINES DENRÉES.

Dans les contrats de vente ou de livraison des articles ci-après énumérés, le minot se détermine à moins de convention contraire.

Le poids du minot en livres anglaises est comme suit :

Blé	Soixante	livres
Blé d'inde ou maïs	Cinquante-six	»
Seigle	Cinquante-six	»
Pois	Soixante	»
Orge	Quarante-huit	»
Avoine	Trente-quatre	»
Fèves	Soixante	»
Graine de trèfle	Soixante	»
Graine de mil	Quarante-huit	»
Blé sarrasin	Quarante-huit	»
Graine de lin	Cinquante	»
Graine de chanvre	Quarante-quatre	»
Graine de pelousse (*Bluegrass seed*)	Quatorze	»
Pommes de terre, navets, carottes, panets, oignons, et betteraves	Soixante	»

VALEUR MONÉTAIRE.

L'unité monétaire au Canada est la *piastre* ou *dollar* qui se subdivise en cent parties nommées *centins* ou *cents*.

L'or américain a cours, au Canada, au pair.

Les pièces d'argent sont de cinquante centins, vingt-cinq centins, vingt centins, dix centins et cinq centins.

Les billets de banque sont d'un usage plus général que l'or.

Les billets émis par les banques sont de 5, 10, 25, 50, 100, 500, et 1,000 piastres.

Le gouvernement fédéral émet des billets de 1, de 2 et de 4 piastres.

Voici compérativement à celles du Canada, la valeur approximative des différentes monnaies d'or et d'argent en circulation en France et en Belgique :

Pièces d'or	Cent francs	Piastres	19.04
	Quarante francs	»	7.61
	Vingt francs	»	3.80
	Dix francs	»	1.90
	Cinq francs	»	0.95
Pièces d'argent	Cinq francs	»	0.95
	Deux francs	»	0.38
	Un franc	»	0.19
	Cinquante centimes	»	0.09
	Vingt centimes	»	0.04

Le meilleur conseil que je puisse donner aux émigrants, est d'échanger dans leur pays même leur argent contre une lettre de change payable dans l'une ou l'autre banque canadienne. De cette manière, quand même ils viendraient à perdre leur chèque, ils ne courent aucun risque.

NATURE DE LA TERRE.

La terre, la plupart du temps, de nature fort riche, est composée d'une couche de glaise, dont l'épaisseur varie de deux à quatre pieds (60 centimètres à 1.20 mètre), et qui recouvre, de son côté, un sous-sol argileux fort tenace. Suivant l'analyse du docteur Mac'adam, professeur à l'université d'Edimbourg, la terre contient une abondance de matières fertilisatrices, restes de substances organiques qui favorisent au plus haut degré la culture des blés — froment, avoine, orge — des racines et des graminées.

Le professeur Henri Tanner, membre de l'Institut agricole de l'Angleterre, dans un rapport qu'il vient de publier sur un voyage récent au Canada occidental, parle de la disposition agricole du terrain Canadien en ces termes :

« Il serait difficile de se faire une idée de la fertilité sans pareille du terrain et de l'abondance du blé, ainsi que de la simplicité extrême du système de défrichement. Quoi qu'en disent les ennemis du Canada, ses terrains, dont la plupart sont encore disponibles, n'ont pas leurs pareils dans le monde entier. »

L'analyse du sol de Manitoba est aujourd'hui terminée, et le résul- est divisé en 100,000 parts :

Potasse	228.7
Sodium	33.8
Acide phosphorique	69.4
Chaux	682.6
Magnésie.	16.I
Nitrogène	486.1

TERRES BOISÉES.

L'acte des terres boisées contient des dispositions concernant l'administration des terres, au bénéfice du plus grand nombre de colons possible, et pour empêcher tout misérable monopole. Dans la subdvision des *townships* consistant, partie en prairie, partie en terre à bois, celles des sections qui contiennent des îles, des lisières ou autres étendues de bois, peuvent être subdivisées en un certain nombre de terres à bois, de pas moins de dix et de pas plus de vingt arpents chaque lot, de façon à donner un lot de bois à chaque ferme de prairie d'un quart de section dans un township quelconque.

L'agent local, à mesure que les colons demandent des droits d'établissement dans un township, devra, s'il en est requis, répartir entre chaque quart de section l'un des lots à bois adjacents, que le colon applicant paiera 1 piastre l'arpent. Lorsque l'applicant aura rempli toutes les conditions exigées par l'Acte, une lettre-patente lui sera remise pour tel lot à bois qu'il aura réclamé.

Tout applicant pour le droit d'établissement qui, avant l'émission de sa patente, vendra du bois sur la terre qu'il demande, ou sur le lot à

bois appartenant à ladite terre, à des propriétaires de moulins, ou à toutes autres personnes que des colons pour leur usage privé, sera coupable d'une infraction à la loi, pourra être poursuivi pour ce fait, et perdra entièrement ses droits d'applicant.

Le mot bois comprend tout bois, tous les produits de bois, y compris le bois de chauffage et l'écorce.

Le droit de couper du bois sera donné moyennant un bonus par mille carré, variant suivant le site et la valeur de la *limit*, et sera adjugé au plus haut enchérisseur concurrent, soit sur soumission, soit aux enchères publiques. L'acheteur aura un bail pour vingt-et-un ans, qui lui accordera le droit de couper du bois sur la terre aux conditions:

Qu'il érige un ou des moulins à scie sur telle *limit* ou terrain de location, capable de couper 1,000 pieds de bois, large mesure, dans les vingt-quatre heures ; qu'il établisse telle autre manufacture de bois, équivalant à tels moulins à scie ; et exploite la *limit* dans l'espace de deux ans à compter de la date du bail, et pendant chaque année successive du terme de location :

Qu'il prenne de chaque arbre qu'il coupera tout le bois de service, et le convertisse en bois scié et autres produits vendables ;

Qu'il empêche toute destruction inutile de bois par ses employés, et aussi prévienne les causes et la propagation d'incendies ;

Qu'il fasse au gouvernement un rapport mensuel de la quantité vendue ou trafiquée de bois de sciage, bois de construction, bois de chauffage, écorce, etc., avec le prix et la valeur d'iceux ;

Qu'il paie en outre du bonus, une rente foncière annuelle de 2 piastres par mille carré, et, de plus, un droit de régale de 5 pour cent sur son compte mensuel ;

Qu'il fasse une tenue de livres exacte, et soumette ses livres à l'examen du percepteur des droits, chaque fois qu'il en sera requis.

Le bail sera sujet à être cassé pour infraction à n'importe laquelle de ces conditions, ou pour tout rapport frauduleux. Le locataire d'une *limit* qui remplit fidèlement ses conditions pourra obtenir la même *limit*, si elle n'est pas demandée par des colons, pour un autre terme de location n'excédant pas 21 ans, sur paiement du même bonus par mille carré, et moyennant telles conditions ou tels autres prix, qui pourront être fixés pour le second terme.

COMBUSTIBLE.

Cette question fort importante, laquelle, il y a quelque temps, semblait susciter certains doutes graves, vient d'être résolue d'une manière très-satisfaisante à la suite de la découverte récente de vastes couches de charbon de terre.

Des autorités parfaitement dignes de foi se sont prononcées sur ce sujet et affirment que le charbon enfoui sous terre dans le territoire nord-ouest du Canada suffira à plusieurs générations de colons, et que, de plus, l'exploitation n'en sera guère onéreuse.

Nos lecteurs auront, sans doute, quelque intérêt à lire l'extrait suivant emprunté à un rapport fait par le docteur M. George Dawson (D. S., F. G. S., sous-directeur de l'expédition chargée de l'arpentage géologique du Canada), sur le

CHARBON DE TERRE

du territoire Canadien nord-ouest. Voici ce que nous lisons au sujet des veines de charbon, situées dans les districts de Bow et de Belly :

« La présence de veines de charbon capables d'être exploitées dans différentes directions, ainsi que leur vaste étendue, sont autant de garanties pour une alimentation suffisante du district. La qualité de plusieurs des espèces de houille que nous rencontrons ici, est telle, qu'il y aurait avantage à faire transporter au loin le produit des mines. Les directions des chemins de fer futurs du territoire nord-ouest prendront, sans doute, tout leur combustible à ces régions montagneuses si fertiles en charbon pour le chauffage. »

En effet les locomotives du chemin de fer se servent depuis longtemps du charbon tiré des mines qu'on exploite dans ce pays ci ; et les colons peuvent acheter le combustible à toutes les stations de la ligne à des prix fort raisonnables.

La quantité de charbon définitivement constatée actuellement est fort considérable. On s'est efforcé d'évaluer approximativement à combien de tonnes par mille carré (le mille carré équivaut à 1.85 kilomètre carré) s'élèveraient les rendements de charbon, et voici certains résultats de l'enquête :

Veine principale, aux environs de Coal Banks, Belly River,

5.500.000 tonnes par mille carré. Grassy Island, Bow River (continuation de la veine précédente) plus de 5.000.000 tonnes, par mille carré Horse-shoe Bend, Bow River 5.000.000 tonnes par mille carré. Blackfoot Crossing, veine à exploiter sur Bow River, 9.000.000 tonnes par mille carré.

ÉLEVAGE DU BÉTAIL.

Le pays est très propre à l'élevage des animaux dans toute son étendue. Les hivers sont certainement froids, mais le climat est sec, et la neige est peu considérable, en poids et en profondeur. Les animaux de toutes espèces ont un pelage plus épais sous les climats chauds, de sorte que leur robe qui est plus épaisse résiste mieux au froid qui est plus rigoureux. La neige sèche ne fait jamais de tort aux animaux dans l'Ontario ; comme il n'en tombe pas d'autre dans Manitoba ou le Nord-Ouest, il ne peut y avoir de difficulté de ce côté-là. Le bétail hiverne aussi bien sur les rivières Athabaska et de la Paix que dans le Manitoba ; et M. Grant, qui a demeuré plusieurs années sur la Crique-aux-Rats (*Rat Creek*), Manitoba, dit que le bétail exige moins de soins là que dans la Nouvelle-Écosse. En outre le foin abonde partout dans les prairies inondées avoisinantes et s'emploie comme fourrage d'hiver. Les chevaux hivernent au dehors sans autre nourriture que celle qu'ils peuvent trouver, depuis la Rivière de la Paix jusqu'à Manitoba. Les moutons, les bêtes à cornes, et les chevaux exigent moins d'attention et n'ont pas besoin d'être nourris aussi longtemps que dans Ontario. A raison des pluies légères de l'automne, l'herbe sur pied est presque aussi bonne que le foin à l'entrée de l'hiver, qui établit domicile dans le pays sans être accompagné de fortes pluies comme dans l'est. L'herbe reste bonne tout l'hiver, attendu que la neige, qui n'est pas humide, ne la fait pas pourrir. Au printemps, la neige la laisse presqu'aussi bonne qu'avant, de sorte que le bétail s'en nourrit jusqu'à l'apparition de la nouvelle. Le temps pendant lequel les animaux doivent être nourris varie de cinq à six mois environ ; reste au fermier le soin de les abriter comme il l'entend.

Il y a lieu d'observer ici, que, de toutes les régions du Canada ouvertes à l'immigration agricole, le Manitoba est peut-être le plus propre à la grande culture mixte.



MÉTAIRIE SUR LE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE.

FRUITS.

Les fraises et les framboises sont très-abondantes dans la plupart des districts de la Rivière de la Paix, surtout à Vermillon.

Une autre variété de framboise (*Rubus Articus*) de couleur jaunâtre, est très-abondante au Lac Athabaska, en montant, dans les environs du Portage La Roche et dans la vallée de la Rivière aux Anglais (*English River*). On en fait des gelées et des confitures ; c'est une friandise pour plus d'un diner maigre.

Les canneberges des grandes forêts (*Viburnum pauciflorum et opulus*) sont très-abondantes dans les districts boisés sur les deux rives de la rivière Athabaska et de la rivière à l'Eau Claire ainsi qu'autour du Lac Athabaska.

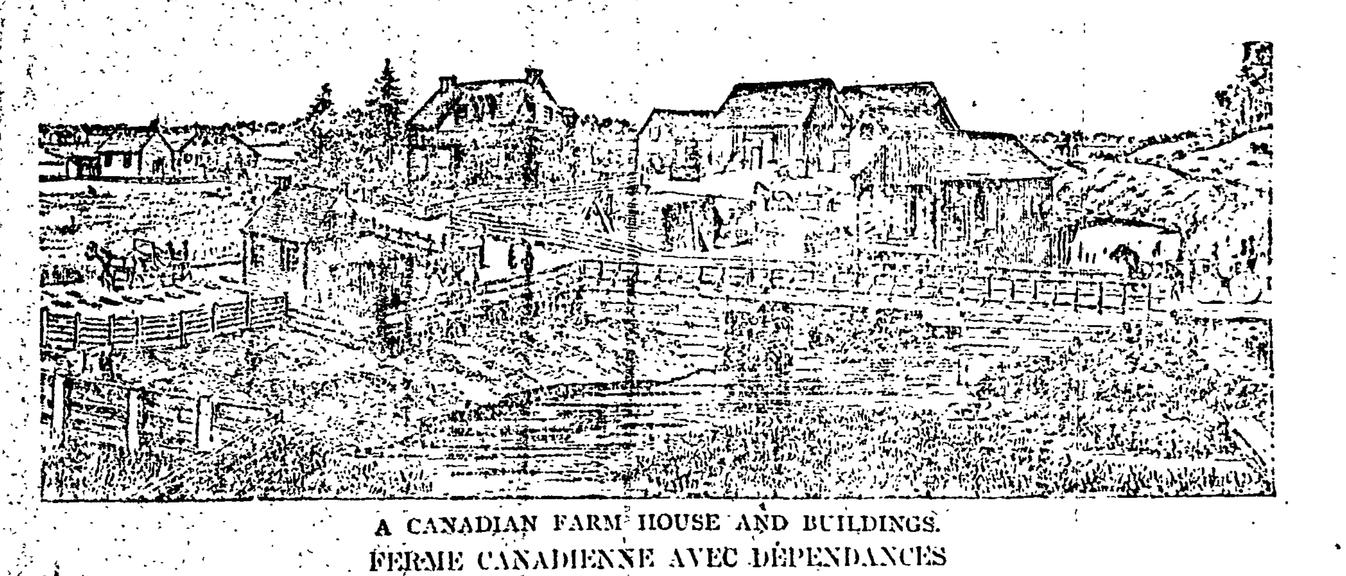
Les grosses groseilles et les gadelles de plusieurs variétés s'y rencontrent, mais elles ne sont pas beaucoup recherchées. Les bluets, les canneberges des buissons ainsi que les airelles (*Vaccinium Vitis idæa*) abondent dans certaines localités du district ci-dessus. Deux variétés de cerise, la cerise douce et la cerise acide, complètent la liste de ces fruits.

D'ailleurs, tous les fruits du Nord de l'Europe y viennent à merveille.

LES PRODUITS DE LA LAITERIE AU CANADA.

La statistique qui suit donne les chiffres des exportations du Beurre pendant une période de 15 années fiscales :

Années	Produits du Canada		Non Prod. du Canada		Total.		Val. moyenne par livre Prod. Canad.
	Quantité livres	Valeur $	Quantité livres	Valeur $	Quantité livres	Valeur $	
1870.....	12,259,887	2,353,370	....	....	12,259,887	2,353,370	.....
1871.....	15,439,266	3,065,229	....	....	15,439,266	3,065,229	.....
1872.....	19,960,448	3,612,679	....	....	19 068,448	3,612,679	.....
1873.....	15,208,635	2,808,979	7,710	1,546	15,216,345	2,810,525	18 1/2 c.
1874.....	12,233,016	2,620,305	2,843	713	12,235,880	2,621,018	21 1/2 c.
1875.....	9,268,044	2,337,324	62,726	12,803	9,330,770	2,350,127	25 1/4 c.
1876.....	12,250,066	2,540,894	142,301	38,537	12,392,367	2,579,431	20 3/4 c.
1877.....	14,691,789	3,073,409	787,761	151,572	15,479,550	3,224,981	20 3/4 c.
1878.....	15,006 626	2,382,237	497,491	1,960	15,504,117	2,447,197	18 1/4 c.
1879.....	14,307,977	2,101,897	228,265	36,550	14,536,242	2,138 447	14 3/4 c.
1880.....	18,535,362	3,050,069	352,341	61,093	18,887,703	3,119,162	16 1/4 c.
1881.....	17,649,491	3,573,054	170,787	38,834	17,820,278	3,611,888	20 1/4 c.
1882.....	15,161,839	2,936,156	176,649	39,014	15,338,488	2,975,170	19 1/3 c.
1883.....	8,162,729	1,714,381					
1884.....	8,473,976	1,674,763					



A CANADIAN FARM HOUSE AND BUILDINGS.
FERME CANADIENNE AVEC DÉPENDANCES

Exportation du FROMAGE *pendant une période de 15 ans.*

Années	Produits du Canada.		Non Prod. du Canada		Total.		Val. moyenne par livre Prod. Canad.
	Quantité livres	Valeur $	Quantité livres	Valeur $	Quantité livres	Valeur $	
1870......	5,827,782	674,486	....	....	5,827,782	674,486	.....
1871......	8,271,459	1,109,906	....	....	8,271,459	1,109,906	.....
1872......	16,424,025	1,840,281	....	....	16,424,025	1,840,284	.....
1873......	19,185,211	2,280,412	21,072	2,832	19,507,283	2,283,244	11 3/4 c.
1874......	24,050,982	3,525,201	298,820	35,354	24,349,802	3,550,555	14 1/2 c.
1875.....	32,342,030	3,886,226	221,894	26,756	32,565,924	3,912,982	12 c.
1876......	35,024,090	3,751,268	2,861,166	298,740	37,885,256	4,050,008	10 3/4 c.
1877......	35,930,524	3,748,575	1,770,397	140,393	37,700,921	3,897,968	10 1/4 c.
1878......	38,054,294	3,997,521	1,516,845	123,780	39,571,139	4,121,301	10 1/2 c.
1879......	46,414,035	[illegible]	3,202,580	[illegible]	49,616,415	4,034,750	8 1/4 c.
1880......	40,368,678	3,893,366	3,072,434	200,680	43,441,112	4,094,046	9 3/4 c.
1881......	49,255,523	[illegible]	3,475,497	591,091	54,715,020	6,091,334	11 1/4 c.
1882......	50,807,049	3,500,868	4,518,118	478,669	55,325,167	3,979,537	11 c.
1883......	65,340,958	7,073,055					
1884......	75,855,557	7,825,620					

Exportation D'ŒUFS *produits au Canada pendant une période de 15 ans.*

Années	Douzaines	Valeur	Années	Douzaines	Valeur
1870......	2,460,687	$514,812	1878......	5,268,170	$647,144
1871......	3,512,145	421,035	1879......	5,140,828	574,095
1872......	3,724,977	454,511	1880......	[illegible]	740,665
1873......	3,755,781	509,447	1881......	9,090,155	1,105,812
1874......	[illegible]	587,599	1882......	10,499,082	1,643,709
1875......	3,321,068	454,275	1883......	[illegible]	2,256,586
1876......	3,880,815	508,425	1884......	11,490,855	1,960,197
1877......	3,025,935	554,801			

Les principaux clients du Canada pour le Beurre en 1884 étaient l'Angleterre 7,051,011 livres, Terre-Neuve 1,046,750 livres.

Fromage en 1884 : Angleterre 75,405,276 livres, États-Unis 231,149 livres.

Œufs, États-Unis 11,384,856 douzaines.

IMPORTATION ET EXPORTATION DU BÉTAIL.

Statistique du nombre et de la valeur du bétail sur pied importé et exporté du Canada (le chiffre des animaux reproducteurs non compris) pendant les 10 dernières années fiscales de 1874 à 1881 (fin juin).

Importations.	Chevaux.		Bêtes à cornes		Porcs		Moutons		Valour Totale
	N°	Valeur $	N°	Valeur $	N°	Valeur $	N°	Valeur $	
1874-5. . .	1,225	59,204	4,380	105,655	58,729	816 153	8,090	18,777	999,787
1875-6. . .	1,380	82,101	6,397	164,191	51,885	632,659	11,856	23,240	892,491
1876-7. . .	1,176	76,960	8,056	221,337	13,611	181,097	11,017	21,817	501,217
1877-8. . .	1,590	61,308	5,397	133,776	14,704	110,022	10,366	20,144	332,410
1878-9. . .	1,565	64,143	6,174	258,868	10,215	116,323	11,383	25,097	441,930
1879-80. .	1,017	52,852	5,211	88 614	12,239	126,018	8,647	20,122	287,906
1880-1. . .	786	47,293	8,405	220,230	*2,447	19,055	8,303	17,052	305,528
1881-2. . .	2,521	185,445	8,939	233,720	2,035	21,907	10,034	25,729	466,301
Exportat.									
1874-5 . .	4,382	460,872	38,968	823,923	16,770	432,252	242,438	637,561	2,074,007
1875-6. . .	4,500	413,038	25,898	635,119	3,886	14,541	141,187	507,538	1,610,506
1876-7. . .	8,341	795,441	24,127	816,520	2,063	14,811	[illegible]	583,020	2,230,495
1877-8. . .	14,207	1,277,928	[illegible]	1,214,773	3,201	23,255	242,989	699,337	3,215,293
1878-9. . .	16,635	1,377,914	49,257	2,294,286	6,108	61,117	308,393	989,013	4 722,990
1879-80 . .	21,393	1,889,370	51,944	2,761,137	6,229	41,281	398,740	1,122,830	6,104,927
1880-1. . .	22,008	2,009,724	62,512	3,489,644	2,819	11,811	354,255	1,375,043	6,076,229
1881-2. . .	21,006	2,358,887	62,337	3,285,652	3,205	10,873	311,663	1,228,937	6,884,171
1882-3. . .	13,500	1,097,991	67,060	3,095,090	3,858	[illegible]	308,662	1,392,279	7 007 557
1883-4. . .	12,872	1,781,931	99,664	6,912,890	3,810	13,838	301,474	1,816,156	9,334,804

Cette statistique indique la grande augmentation de l'exportation du bétail Canadien encore qu'en ces dernières années par suite de plusieurs causes trop longues à expliquer ici, le commerce de chevaux ait quelque peu diminué avec les Etats-Unis.

RÈGNE MINÉRAL.

Le minerai de fer argileux se trouve mélangé avec la houille partout où sa présence a été constatée, bien qu'il n'y en ait peut-être pas eu assez pour payer les frais d'exploitation. Ainsi l'on peut dire que des gisements de houille et de minerai de fer s'étendent presque sans interruption depuis la frontière jusqu'à l'Océan Articque. Du gypse de la meilleure qualité, et aussi blanc que de la neige, a été trouvé à la Pointe de la Paix sur la rivière du même nom ; il s'étendait sur les deux bords de la rivière, sur une distance de plus de vingt milles, et mesurait en moyenne douze pieds d'épaisseur. Sir John Richardson

dit dans son « *Journal of a boat voyage to the Arctic Ocean,* » vol.1er, page 149, qu'il trouva ce même gypse mélangé avec des dépôts de sel sur la Rivière Salée, à 70 milles environ du nord-nord-est de la Pointe de la Paix et en conclut que la région entre ces deux points présente les mêmes signes caractéristiques.

Sir John a examiné les dépôts de sel de la Rivière Salée ; il a constaté qu'ils provenaient de l'eau des sources imprégnées de sel, qu'il trouva coulant en grand nombre des flancs d'une colline et versant leurs eaux sur un fond plat argileux d'une certaine étendue. L'évaporation de l'eau laisse le sel s'incruster sur le sol, et se former en monticules d'où l'on ramasse le sel pur avec la pelle.

Sur un parcours de plusieurs milles le long de l'Athabaska en bas des Fourches, il y a des affleurements de schiste noirâtre d'où le pétrole à l'état liquide s'échappe constamment. A différents endroits, à une certaine distance du bord immédiat de la rivière, il y a des sources de goudron véritable dont la Compagnie de la Baie d'Hudson prend la quantité nécessaire pour les bateaux qu'elle construit et pour d'autres fins. Le goudron de ces sources est toujours couvert par l'eau, et sur cette eau on voit flotter quelque chose qui ressemble au pétrole. Outre ces sources que je viens de mentionner, on sait qu'il en existe d'autres sur la rivière Eau Claire, l'un des tributaires de l'Athabaska, ainsi que sur la Rivière de la Paix, près de la Rivière de la Fumée, et sur la petite Rivière Rouge le long du même cours d'eau. Les sources d'eau sulfureuse sont communes sur la Rivière Eau Claire, et l'on dit qu'il existe de vastes dépôts métallifères près de Fond-du-Lac sur la rive Nord du Lac Athabaska.... On trouve aussi de l'or en petite quantité sur le cours supérieur de la Rivière de la Paix, mais il ne vaut guère la peine qu'on s'en occupe. On rencontre quantité de grès de qualité supérieure sur un parcours de plus de trois cents milles le long de la Rivière de la Paix, et l'on découvrira encore d'autres minéraux, lorsque le pays sera mieux connu.

GAGES.

Impossible de donner des informations précises à ce sujet. Jusqu'alors les gages ont été passablement élevés, surtout au temps de la moisson, quand il y a souvent disette de laboureurs. Cependant, le

taux des gages a été réduit quelque peu pendant les quelques dernières années, c'est-à-dire depuis qu'une foule de personnes se sont répandues sur le territoire tout entier. Comme le cultivateur du Manitoba retire du sol une récolte considérable et réalise ainsi de beaux profits, il est naturel qu'il paie de bons gages pour la main-d'œuvre.

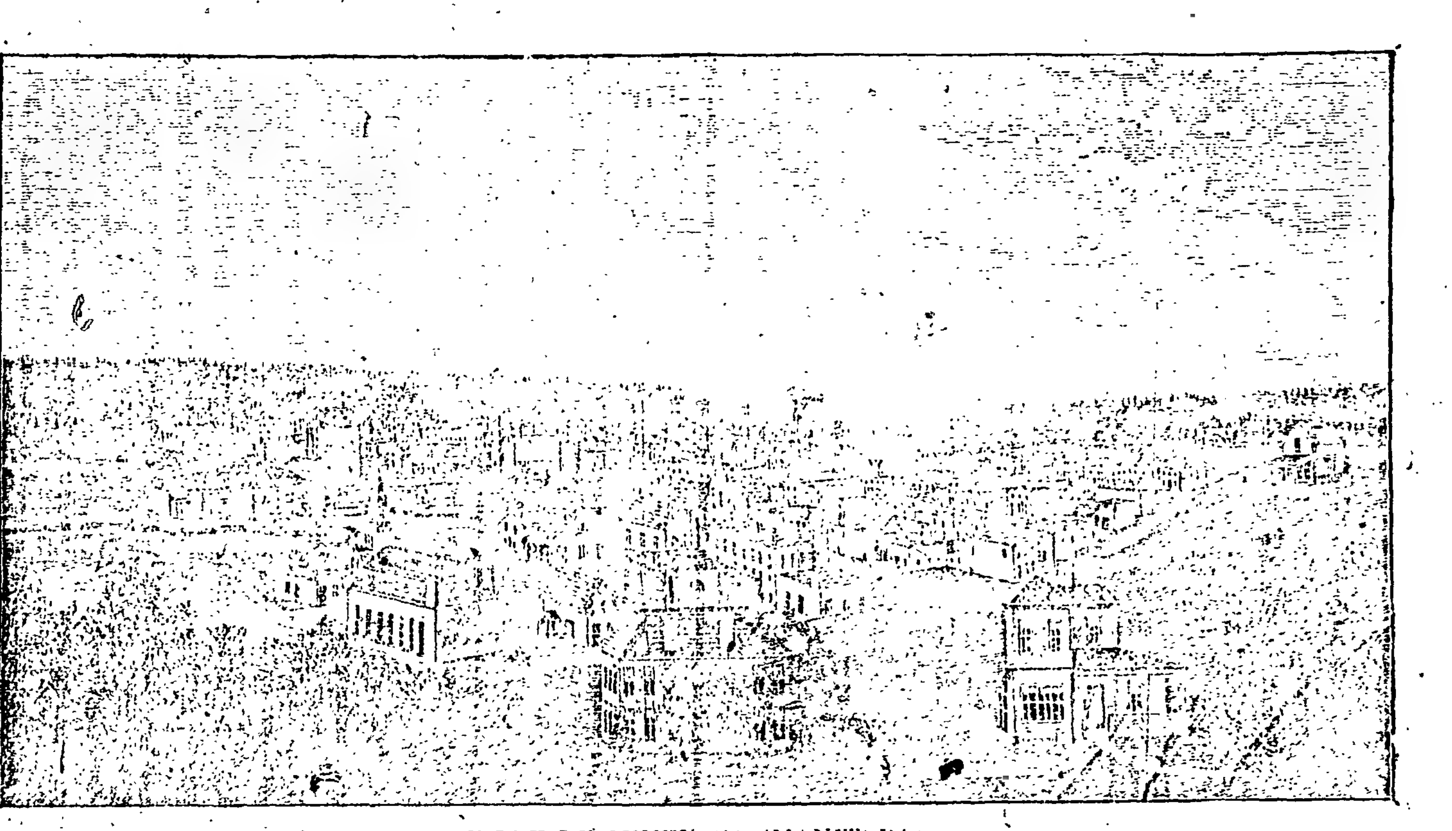
ORGANISATION POLITIQUE.

La province de Manitoba jouit du gouvernement responsable dans toute sa plénitude. Winnipeg est le siège du gouvernement qui se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un secrétaire, d'un ministre des finances, d'un ministre des travaux publics, et d'un ministre de l'agriculture. Le président du conseil est choisi parmi les membres du cabinet.

Il n'y a point de conseil législatif, et l'assemblée législative se compose de 30 députés, Manitoba envoie au Parlement fédéral 4 députés et 2 sénateurs.

ARRIVÉE AU MANITOBA.

Arrivé au débarcadère de celle des stations principales du chemin de fer « Canadian Pacific » (que ce soit Winnipeg ou n'importe quelle autre), l'émigrant n'aura rien de mieux à faire que de se présenter immédiatement à l'agence territoriale du chemin de fer « Canadian Pacific » (Land Offices of the Canadian Pacific Railway), où il pourra inspecter les cartes descriptives des terrains et où on lui fournira les plus amples détails concernant le terrain et les points caratéristiques de chaque localité. Ceci le guidera dans le choix de son établissement futur. Les terrains, que le « Canadian Pacific » a obtenus du gouvernement à titre de concession, et qui comprennent toutes les terres longeant la voie principale jusqu'au troisième méridien sont divisés en agence (districts) aux chefs-lieux suivants : Carberry, Brandon, Virden, Moosomin, Broadview, Wolseley, Regina, Moose-Jaw, Swift Current, Maple Creek, Medicine Hat, Crow Foot, et Calgary, dont chacun possède une agence territoriale, à laquelle préside un employé autorisé à conclure les ventes. Dans ces bureaux on tient à la disposition des émigrants des listes complètes et détaillées des terrains à



VILLE DE MINEDOSA (MANITOBA)

vendre ; un service de guides, chargé de diriger les acheteurs futurs sur les terrains qu'ils désirent inspecter, est attaché à chaque agence. Cet arrangement, comme on le verra, est bien calculé pour éviter au nouveau débarqué tout inconvénient et jusqu'à la moindre difficulté.

Winnipeg, ainsi que les autres stations sur la même ligne, ne manque ni d'hôtels ni de restaurants ; il y en a de toutes sortes et de tous les prix. Le voyageur qui ne fera qu'un séjour passager dans la ville, ne sera aucunement embarrassé de ce côté-là.

Voilà pour le cultivateur ; quant à l'ouvrier, au mécanicien, etc., son premier soin en mettant pied à terre au Canada devrait être de visiter les bureaux de placement (Labour Offices) organisés par le chemin de fer « Canadian Pacific » qui se trouvent toujours sur le perron même du débarcadère, à quelques mètres de l'endroit où il descend de wagon. L'agence se charge de lui donner tous les renseignements nécessaires et de lui trouver de l'ouvrage le plus promptement possible. Il n'y a point de redevances à payer, ni de frais à encourir. Winnipeg possède plusieurs établissements du même genre, mais tandis que les bureaux organisés par l'administration du « Canadian Pacific » offrent leurs services gratuitement, l'ouvrier qui demande à se placer, doit payer ailleurs certains honoraires.

Chaque ville de l'intérieur, telle que Brandon, etc., dans laquelle se trouve une agence territoriale, possède également un bureau de placement du genre de celui que nous venons de décrire ; il est invariablement établi aux environs les plus proches de la gare, et l'agent accorde à tout venant l'accueil le plus bienveillant, tout en lui donnant des informations détaillées. Les garnis et restaurants ne manquent dans aucune ville ; du reste, le gouvernement se charge de loger et de nourrir gratuitement pendant une semaine, et même davantage, tout laboureur ou artisan à la recherche d'un emploi. Ces asiles organisés par le gouvernement se trouvent à Winnipeg, Brandon, et dans plusieurs autres villes.

TERRES PUBLIQUES.

SYSTÈME D'ARPENTAGE.

Le territoire nord-ouest du Canada est divisé en cantons ayant chacun une étendue de 6 milles carrés (11 kilomètres) et ceux-ci sont subdivisés en trente-six sections, dont chacune contient 640 (258,4 H,

A.) arpents de terre. Les dites sections sont de nouveaux divisées en quarts de sections mesurant 160 arpents (83 hectares) de terre. Un espace mesurant une chaine est alloué pour les routes publiques le long de chaque ligne coupant les sections verticalement et le long de chaque ligne alternative qui coupe les sections horizontalement. Le tableau suivant donne une idée de la disposition du territoire d'une ville et de la manière dont les différentes sections sont numérotées.

N

	31	32	33	34	35	36	
	30	29	28	27	26	25	
	19	20	21	22	23	24	
O							E
	18	17	16	15	14	13	
	7	8	9	10	11	12	
	6	5	4	3	2	1	

S

Destination des diverses sections :

Parcelles mises en réserve pour terrains à concéder ou à prélever ; Les nos 2, 4, 6, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 28, 30, 32, 34 et 36.

Parcelles appartenant à la Compagnie du chemin de fer « Canadian Pacific » : Les nos 1, 3, 5, 7, 9, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 31, 33 et 35.

Les nos 1, 9, 13, 21, 25 et 33 tout le long de la ligne principale entre Winnipeg et Moose-Jaw ont été vendues à la Compagnie territoriale « Canada North-West Land Company » qui possède de nombreux terrains dans le Sud de la province de Manitoba.

Par ordre du gouvernement les sections nos 11 et 29 ont été réservées exclusivement à l'usage des écoles.

Les sections nos 8 et 26 appartiennent à la Compagnie de Hudson Bay. (« Hudson Bay Company. »)

CONCESSION GRATUITE DE TERRAINS PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN.

Le gouvernement Canadien fait une concession gratuite de 160 arpents (83 hectares) de terrain labourable à tout colon masculin qui aura dépassé l'âge de 18 ans; il accorde en plus à tout colon le droit de prélever 160 arpents (83 hectares) supplémentaires, c'est-à-dire: tout colon, en faveur duquel une concession gratuite de 160 arpents (83 hectares) aura été faite, deviendra propriétaire de 160 arpents (83 hectares) supplémentaires en payant, à la fin de la troisième année après s'être établi sur l'emplacement, la valeur de la terre, à raison de 10 à 12 francs 50 par arpent. Le gouvernement fait la concession de terrains aux colons à la charge par eux de passer au moins six mois de l'année sur lesdits terrains pendant les trois premières années de leur établissement.

RÉSUMÉ D'EXTRAITS DE L'ACTE DES TERRES DU GOUVERVEMENT.

(Dominion land act of 1883)

Le privilège de concession gratuite ou de préemption ne peut être accordé qu'aux terres à culture arpentées. Personne n'a droit à une concession de terre à bois, à fourrage, ou renfermant des carrières de pierres ou de marbres, des mines à charbon ou à minéraux, ou encore une force hydraulique propre à servir de moteur aux machines d'une usine; en outre, personne n'a droit à une concession gratuite de terrains qui en raison de leur situation peuvent être propres à la construction d'un port, d'un pont, d'un canal, d'une station projetée de chemin de fer.

Afin d'obtenir un octroi gratuit, le futur colon devra comparaître devant l'Agent local et prêter serment devant lui selon la forme B. C. D. ou E. de l'Acte des Terres et après avoir payé un honoraire de 10 dollars, il recevra un reçu lequel servira de certificat d'entrée en possession de la terre décrite sur le dit reçu.

Une personne qui s'établit sur une terre peut aussi s'installer sur le quart de section voisin, s'il est vacant, et en prendre possession immédiate avec droit de préemption; en remplissant les conditions de

son établissement, il peut obtenir une lettre-patente pour son droit de préemption, en payant une deuxième somme de 10 dollars. Quand deux ou plusieurs personnes se sont établies sur une terre et cherchent à en obtenir le titre, c'est celui ou ceux qui s'y sont établis les premiers qui ont le droit d'établissement; si de part et d'autre on a fait des améliorations, on peut ordonner une division de la terre de manière à conserver à chacun les améliorations qu'il a faites.

Les difficultés qui surgissent entre différents colons au sujet du droit d'établissement, doivent être examinées par l'agent local de la division dans laquelle se trouve la terre en litige, et cet agent devra soumettre son rapport à la décision du Ministre de l'Intérieur.

Toute personne qui réclame un droit d'établissement sur une terre, doit adresser sa réclamation à l'agent local avant de s'établir sur cette terre, si celle-ci fait partie de terres arpentées, mais si elle se trouve parmi les terres non arpentées, elle doit produire sa réclamation dans les trois mois après que cette terre aura été arpentée.

AGENCES DE TERRES AU MANITOBA.

Localités :	*Agents :*
Winnipeg	G. NEWCOMBE.
Nelsonville	HENRY LANDERKIN.
Gladstone	JOSEPH CRAHAM.
Odanah	A. E. FISHER.
Birtle	A. J. BELCH.
Brandon	GEO. NEWCOMBE.
Turtle Mountain	G. F. NEWCOMBE.
Prince Albert	GEORGE DUCK.
Regina	J. M. GORDON.
Calgary	W. M. HILLIARD.

Les bureaux auxiliaires d'Edwin Brokowski à Moosomin et F. L. Osler à Troy fournissent volontiers tous les renseignements désirés.

AGENCES DE TERRES DU CANADIAN PACIFIC AU MANITOBA.

Places :	*Agents :*
Carberry	WM. LOGAN.
Brandon	THOS. WASTIE.

Virden	DOWNS BROS.
Moosomin.	CARREL ET MANSOG.
Broadview	F. T. PAINTER.
Wolseley	F. F. BLANCHARD.
Regina.	PUGSLEY ET CO.
Moosejaw.	E. H. D. HALL.
Calgary	J. K. OSKWALD.

Des cartes de « townships » (cantons) indiquant les terres déjà prises en possession et celles encore à prendre se trouvent au bureau du Canadian Pacific à Winnepeg où le Commissaire J. H. Mac. Tavish fournit volontiers tous les renseignements possibles.

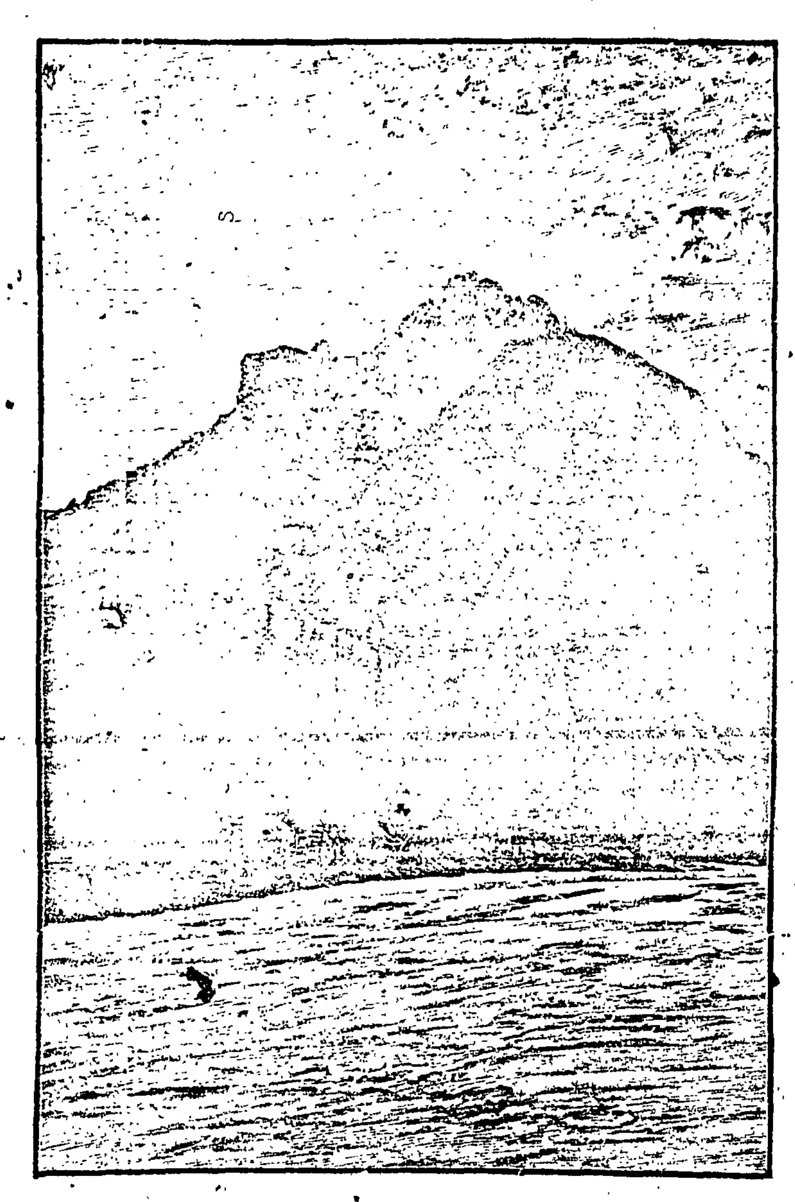
LISTE DES AGENTS DU GOUVERNEMENT CANADIEN EN ANGLETERRE.

LIVERPOOL. M. JOHN DYKE, 15, Water Street.
GLASGOW, M. THOMAS GRAHAME, 40, St. Enoch Square.
BELFAST, M. CHARLES FOY, 29, Victoria Place.
DUBLIN, M. THOMAS CONNOLLY, Northumberland Place.
BRISTOL, M. J. W. DOWN, Bath Bridge.
Bureau du Haut Commissaire Sir CHARLES TUPPER, K. C., M. G. C. B.
9, Victoria Chambers, London, S. W.

AVIS AUX ÉMIGRANTS.

On peut s'établir dans le Manitoba avec un très petit capital. Il faut néanmoins posséder assez d'argent pour construire une maison en billots bruts, suivant la coutume du pays, pour acheter une paire de bœufs et une charrue, des graines pour les semences et des provisions pour un an ou jusqu'à la prochaine récolte. Avec de la patience et de l'énergie dans les commencements, un colon en débutant ainsi peut en peu de temps acquérir une position aisée et indépendante.

D'un autre côté un colon peut venir dans le Manitoba avec de forts capitaux pour les placer dans de grandes opérations agricoles, soit la culture du grain ou l'élevage de bestiaux qui ne peuvent manquer d'être très profitables.



MONT STEPHEN
Montagnes rocheuses Canadiennes et la rivière Laggan.

Avec une somme de 2,000 à 3,000 frs., un cultivateur peut se procurer une installation confortable bien que sur une petite échelle.

Avec quelques changements provenant des circonstances, cette somme serait divisée comme suit :

Une paire de bœufs.	600	francs
Un chariot	400	"
Une charrue et une herse.	125	"
Des traits, haches, pelles &c.	150	"
Poële, lits, &c., &c.	300	"
Maison et étable.	750	"
Provisions.	675	"
	3000	francs.

Sans doute qu'un capital de 5000 francs permettrait au colon de débuter sur une plus grande échelle et de se donner plus de confort; mais aussi, beaucoup ont commencé avec moins et sont aujourd'hui très à leur aise.

Il y a un autre conseil d'une très grande importance que nous devons donner aux émigrants, c'est d'être bien attentifs à adopter les méthodes dont la sagesse et les avantages ont été démontrés par l'expérience, et non pas de perdre leur temps à vouloir implanter dans un jeune pays les coutumes et les usages de leur patrie. Par exemple pour ce qui regarde le labour des prairies, la méthode suivie dans le Manitoba est bien différente de celle des autres pays. Les prairies sont couvertes d'un gazon très dur qu'il faut détruire pour rendre le terrain propre à la culture. L'expérience a prouvé que la meilleure manière est de ne labourer qu'à une profondeur de deux pouces et de retourner un sillon de 12 à 14 pouces de large.

Tout labour fait avant la mi-juin doit être semé en avoine, en lin ou en pommes de terre. Le colon pourra ainsi s'assurer d'une récolte et préparer en même temps sa terre pour les récoltes suivantes. En conséquence l'immigrant doit, autant que possible, arriver au printemps pour opérer ce labour en temps opportun. Après la mi-juin l'immigrant devra renoncer à la récolte de l'année, mais pourra employer le reste de la saison à faire ses constructions, préparer ses instruments et ses plans d'opération pour la campagne suivante. De fait, les mois de juillet et septembre sont très propres pour arriver au pays, faire le choix des terres et commencer les préliminaires de l'installation définitive.

RÈGLEMENT RELATIF A L'ACHAT DES TERRAINS CONCÉDÉS AU CHEMIN DE FER « CANADIAN PACIFIC. »

L'ouverture de la nouvelle voie de chemins de fer, longue de 909 milles (1,260 kilomètres), dont la ligne « Canadian Pacific » vient de doter le pays, et qui relie les Rocky Mountains à la voie principale, met la Compagnie du chemin de fer à même d'offrir au public certains terrains situés dans la province de Manitoba et le territoire nord-ouest, lesquels, comme terrains agricoles, n'ont point d'égaux. Ces terrains sont rangés à 24 milles (38.5 kilomètres) au-delà de chaque côté de la voie principale.

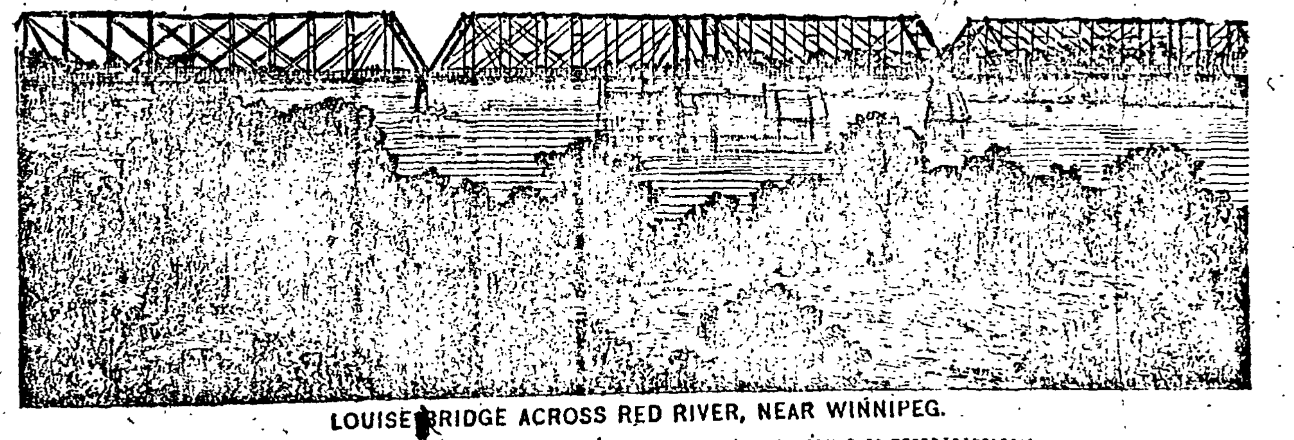
PRIX DE L'ARPENT : * 12 fr. 50.

avec obligation, de la part de l'acheteur, de faire valoir les terres achetées. Pour toute autre information concernant le prix des parcelles à vendre, s'adresser au Commissaire Territorial (Land Commissioner) domicilié à Winnipeg. On accordera un certain rabais (voir les détails plus loin) sur le prix d'achat, si la culture et la domiciliation forment des clauses du contrat de vente. *Ce présent règlement a été substitué à l'ancien qu'il annule complètement.*

RÈGLEMENT RELATIF AU PAYEMENT.

Si l'acheteur, après avoir conclu le marché, paye la somme entière que coûte le terrain, l'agent lui remettra aussitôt l'acte translatif de la propriété; libre à lui, toutefois, de ne faire qu'un premier payement de la sixième partie de la somme d'achat, et de verser ensuite cinq paiements partiels, payables d'avance, puis de verser encore cinq paiements partiels, payables également d'avance, l'intérêt étant aux taux de 6%. A titre de remboursement, la Compagnie recevra des rentes de Concessions Territoriales (Land Grant Bonds), qui seront acceptées moyen-

*) Un arpent équivaut à 40,4671 ares.



LOUISE BRIDGE ACROSS RED RIVER, NEAR WINNIPEG.

PONT LOUISE SUR LA RIVIÈRE ROUGE, PRÈS DE WINNIPEG.

nant une prime de 10 °/₀ sur leur valeur au pair et les intérêts échus. La Banque de Montréal dont les bureaux principaux se trouvent à Montréal même et qui possède des succursales au Canada et dans les États Unis fera parvenir ces rentes à quiconque s'adressera à elle.

RABAIS.

De 1.25 à 3.50 dollars (— 6.25. à 17 francs 50), suivant le prix d'achat seront rabattus sur chaque arpent de terrain défriché et mis en culture aux conditions suivantes savoir : —

1. L'acheteur ne pourra prétendre à aucun rabais quelconque, à moins qu'il ne s'engage formellement, à l'époque de l'achat à mettre le terrain acquis en culture.

2. La culture de la moitié du terrain acquis aux conditions qui en imposent la culture, devra avoir été commencée avant l'expiration de la quatrième année, à partir du moment où le marché aura été conclu.

Au cas où l'acheteur n'habiterait pas réellement sur l'emplacement acquis, il aurait à cultiver, tour à tour, la huitième partie de la totalité du terrain dans l'espace de ces quatre années.

3. Au cas où l'acheteur ne se conformera pas aux conditions qui lui imposent la culture de ses terrains dans l'espace de temps spécifié, la Compagnie du chemin de fer pourra le contraindre à payer la somme entière du prix d'achat de la totalité du terrain compris dans l'acte de vente. S'il peut cependant, démontrer de manière à satisfaire la dite Compagnie qu'il lui a été impossible, pour cause de force majeure, de se conformer au règlement relatif à l'achat des terrains, elle lui accordera un rabais sur la terre qu'il aura véritablement défrichée et fait valoir pendant les quatre années stipulées, tandis qu'elle exigera le prix de vente tout entier sur le reste du terrain compris dans l'acte de vente, lorsqu'il versera le paiement partiel final.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Toutes les ventes sont sujettes aux conditions suivantes : —

1. Toutes les améliorations qui auront été apportées sur le terrain

acquis, devront être continuées pendant toute la durée de temps préalable au remboursement final.

2. Toutes les taxes et tous les impôts levés sur les biens-fonds, ainsi que sur les améliorations apportées au terrain, seront à la charge de l'acheteur, qui devra s'engager à les payer.

3. La Compagnie se réserve, par le présent règlement tous les terrains sur lesquels se trouvent des mines de charbon ou de minéraux, les parcelles plantées de forêts, les carrières de pierres, d'ardoise et de marbre, les terrains arrosés de cours d'eau capables de servir de force motrice, ainsi que les parcelles contenant des sites pour les villes et la voie ferrée.

4. Les parcelles énumérées plus haut c'est-à-dire celles où se trouvent, soit des mines de charbon ou de minéraux ou des forêts, soit des cours d'eau capables de servir de force motrice, et des carrières seront mises en vente à bas prix et adjugées à telles personnes qui pourront donner des preuves suffisantes de leur intention et de leur capacité par rapport à l'exploitation des dits terrains.

5. La Compagnie se réserve le droit de s'approprier, sans indemnité quelconque, sauf pour la valeur des bâtiments et des améliorations, telles bandes de terrains larges de 200 pieds (60 mètres) dont elle pourrait avoir besoin pour la voie ferrée ou ses dépendances, tout le long de la voie, tant sur la ligne principale, que sur les branches auxiliaires présentes ou futures.

6. Une réduction a été faite par la Compagnie du chemin de fer « Canadian Pacific », dans les prix du tarif, tant pour les émigrants que pour leurs effets.

TERRES DU NORD-OUEST.

Les règlements suivants, concernant la vente et la colonisation des terres fédérales dans la province de Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, sont actuellement en vigueur.

1. Les terres arpentées dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest seront classés comme suit pour les fins des présents règlements :

Classe A. — Terres situées d'un côté ou de l'autre de la voie principale du chemin de fer canadien du Pacifique et de ses voies de raccordement dans un rayon de vingt-quatre milles.

CLASSE B. — Terres situées d'un côté ou de l'autre de tout chemin de fer projeté (autre que le chemin de fer canadien du Pacifique) approuvé par un arrêté du Conseil publié dans la *Gazette du Canada*, et dans un rayon de douze milles.

CLASSE C. — Terres situées au sud de la voie principale du chemin de fer canadien du Pacifique et non comprises dans les Classes A et B.

CLASSE D. — Terres autres que celles comprises dans les classes A, B et C.

2. Les sections portant les numéros pairs dans toutes les classes précédentes seront réservés exclusivement pour les établissements (homesteads) et les préemptions.

a. Excepté pour la Classe D où elles pourront être affectées par des arrangements de colonisation tels que ci-après prescrits.

b. Excepté là où il sera nécessaire de fournir des lots à bois aux colons.

c. Excepté dans le cas où le ministre de l'intérieur jugera nécessaire, en vertu des actes concernant les terres fédérales, de réserver certaines terres et de les vendre par encan public ou d'en disposer autrement suivant l'ordre du Gouverneur en Conseil.

3. Les sections portant les numéros impairs dans la Classe A sont réservées pour la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

4. Les sections portant les numéros impairs dans les Classes B et C seront offertes en vente au prix de $ 2.50 l'acre, payables au temps de la vente.

a. Excepté dans les cas où il en aura été disposé autrement par le Gouverneur en Conseil.

5. Les sections portant les numéros impairs dans la Classe D seront offertes en vente au prix de $ 2.00 l'acre, payables au temps de la vente :

b. Excepté dans les cas où il en sera disposé autrement par le Gouverneur en Conseil.

c. Excepté les terres affectées par les arrangements de colonisation tels que ci-après prescrits.

6. Les personnes, qui, après l'arpentage, mais avant la passation de l'arrêté du conseil du 9 octobre 1879, excluant les sections de nombre impair de l'inscription comme établissement, auront pris certaines terres dans les sections de nombre impair, en y résidant et en les cultivant, en obtiendront la possession, si elles continuent à les occuper, tout comme si ces sections portaient un nombre pair.

PRÉEMPTIONS.

7. Les prix pour les lots de préemption seront comme suit :

Pour les terres situées dans les classes A, B et C. $ 2.50 l'acre.

Pour les terres situées dans la classe D. $ 2.00 l'acre.

Le paiement sera fait en une seule somme à l'expiration des trois années qui suivront la date de l'inscription, ou aussitôt que le colon pourra, en vertu des actes *concernant* les terres *fédérales*, *obtenir* des lettres patentes pour l'établissement auquel appartient telle préemption.

BOIS POUR LES COLONS.

14. Le ministre de l'intérieur peut faire réserver n'importe quelle section boisée de nombre pair ou impair pour fournir du bois aux colons des établissements (homesteads) ; et tout colon pourra, lorsque l'occasion s'en présentera, acheter un lot à bois n'excédant pas 20 acres pour le prix de $ 5.00 comptant l'acre.

15. Il sera loisible au ministre de l'intérieur, en vertu des actes concernant les terres fédérales, d'accorder des licences pour couper du bois sur les terres dans les cantons arpentés. Les terres sur lesquelles on aura permis de couper du bois sont par les présents règlements exemptes de l'inscription et de la vente comme établissements (homesteads) et préemption.

TERRES EN PATURAGE.

Le gouvernement loue à bail des terres à pâturages aux conditions suivantes.

Les baux ne peuvent pas durer au delà de 20 ans, et aucune section des terres en pâturage ne pourra dépasser 100,000 acres.

Dans les territoires non arpentés, le concessionnaire devra faire arpenter à *ses frais sa concession* par un arpenteur du *gouvernement*, et le plan des terres concédées à bail, devra être déposé au département de l'Intérieur.

Le preneur devra payer $ 10 par an et par 1000 acres de terre, et en-déans les 3 premières années de son bail, il devra placer au moins

une tête de bétail par 10 acres et devra toujours maintenir sur sa terre une telle proportion de bétail.

Après avoir placé le nombre prescrit de têtes de bétail sur sa section, le locataire pourra s'acheter de la terre dans le lot qui lui est livré pour se bâtir une maison avec *corral* à raison de $2 dollars comptant par acre.

Si le locataire ne remplit pas toutes les conditions ci-dessus dénommées son bail sera cassé.

Les terres inoccupées peuvent être louées comme pacage aux colons voisins ; mais le bail doit contenir comme condition que ces terres sont susceptibles d'être colonisées ou vendues en tout temps durant le terme de location, sans autre compensation qu'une déduction proportionnelle du loyer ; et que de plus, sur un avis donné deux ans auparavant, le Ministre de l'Intérieur peut annuler le bail en tout temps.

Les terres inoccupées peuvent être louées aux colons avoisinants dans le but d'y faire du foin, mais non jusqu'à empêcher la colonisation ou la vente de ces terres, qui sont soumises aux mêmes conditions que les terrains à pacage.

TRÈS IMPORTANT A LIRE.

Cessation du droit de Préemption.

Le privilège ou droit de préemption avec droit d'octroi gratuit (homesteads) cessera à partir de janvier 1887.

AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS SUR LES TERRES.

Ouverture des Réserves Sud du Chemin de Fer Canadien Pacifique.

Depuis janvier 1884, les sections pair appartenant à la Couronne qui sont situées sur la Limite Sud de la zone du Canadien Pacifique et la Limite Internationale, sont ouvertes aux immigrants à titre de concession gratuite ou en préemption.

RÉSERVE DE RÉGINA.

Depuis le 29 novembre 1883, la Réserve de Régina composée des Sections pair de la moitié Occidentale du Canton 17, Range 19, à l'Ouest du 2e Principal Méridien est ouverte.

Les terres dans les sections ouvertes, à la colonisation, valent $ 5 l'acre. Aucune personne ne peut posséder plus de 1/4 de section, et le prix d'achat se paie comptant.

TERRES A CHARBON.

Règlements du 2 mars 1883, remplaçant ceux du 17 décembre 1881.

Les districts suivants ont été réservés et déclarés districts à Charbon; ils sont connus sous le nom de :

I. District charbonnier du Souris River.

CANTONS.	RANGES.	OUEST DU 2e	MÉRIDIEN.
1 of 2 et la moitié Sud de 2	5 and 6	"	"
1, 2, 3	7, 8	"	"
1, 2, 3	9, 10	"	"
1, 2, 3, 4	11	"	"
1, 2, 3, 4, 5	12, 13	"	"
2, 3, 4, 5	14	"	"
3, 4, 5	15	"	"
4, 5	16	"	"
5	17	"	"

II. District charbonnier de Bow River.

CANTONS.	RANGES.	OUEST DU 4e	MÉRIDIEN.
19, 20, 21	18, 19	"	"
20, 21, 22	20, 21	"	"

III. District charbonnier du Belly River.

8, 9, 10	21, 22, 23	OUEST DU 4e MÉRIDIEN.

IV. District charbonnier du Saskatchewan River.

11, 12, 13	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10	OUEST DU 4e	MÉRID.
14, 15, 16	2, 2, 4, 5	"	"

Les terrains où se trouvent les dits districts Charbonniers, doivent être arpentés au plus tôt et mis en vente à l'encan, les prix et conditions de vente des dits terrains doivent être publiés de temps en temps par les soins du Ministre.

Il va sans dire, que le concessionnaire d'une section de district char-

bonnier, qui dans l'espace d'une année n'aurait pas commencé les travaux de sondages, et n'aurait pas commencé l'exploitation de la dite mine en-déans les 2 ans de sa prise de possession ou encore n'aurait pas payé la location du terrain ou les droits régaliens, le concessionnaire, disons-nous, perdrait tous droits à son terrain, son bail serait cassé et sa mine retournerait à la Couronne.

VILLES, BOURGS ET VILLAGES SITUÉS SUR LA LIGNE PRINCIPALE DU CHEMIN DE FER « CANADIAN PACIFIC ».

Comme la ligne principale du chemin de fer traverse les régions les plus fertiles de tout le territoire nord-ouest du Canada, les villages situés le long de la voie, semblent naitre du jour au lendemain. A peine était-on en train de construire une station, qu'elle devenait aussitôt le centre d'un groupe de maisons et d'habitations qui, bientôt, formèrent une ville compacte.

Ci-dessous nous allons donner une description quelque peu détaillée des chefs-lieux situés le long du chemin de fer « Canadian Pacific » entre le lac Supérieur et la chaine des Rocky Mountains, description qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs.

Port Arthur, autrefois connu sous le nom de Prince Arthur's Landing, est situé au « Thunder Bay », et fut colonisé vers 1867. La ville est très bien située sur une hauteur qui domine le « Bay », un beau port ouvert en face des rochers de Thunder Cape et de Pie Island. Depuis l'ouverture de la section Lake superior du Canadian Pacific, elle est devenue d'une grande importance comme formant la jonction entre les chemins de fer du Nord-Ouest et la voie par eau de Canada via les grands lacs. Des docks immenses ont été construits récemment par des particuliers qui ont des *accomodations* pour un grand nombre de vaisseaux et la compagnie est en train de construire des docks et des « elevators » pour les grains. Port Arthur doit devenir par sa position la place la plus importante de l'exportation par transit sur le Lac Supérieur. La ville avait une population d'environ 2000 en 1883. elle a maintenant une population de 6907, soit une augmentation de 4000 dans une année.

En somme, Port Arthur se trouve au centre d'une riche région minérale, recélant de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer, du plomb et de nombreux autres minéraux. C'est l'embarcadère du Canadien



RAT PORTAGE.

PORTAGE AU RAT.

Pacifique pour les lacs, où les produits sans nombre du Manitoba et du Nord Ouest sont transbordés, et où les chargements immenses de toutes espèces de marchandises venues par les lacs, sont transférés de l'eau aux rails. Les steamers de plusieurs des compagnies des Lacs font escale régulièrement à Port Arthur.

Comme tête de ligne de navigation, cette ville est de la plus haute importance, le nombre de vaisseaux qui y ont opéré leur déchargement était de 837 en 1881, avec un tonnage de 150,559 tonnes, et des équipages de plus de 17,000 marins.

Port Arthur a un journal quotidien et un journal hebdomadaire, de grandes églises, des écoles publiques, un bel hôtel de ville, des cours de justice, etc.

Fort William, à environ 6 lieues de Port Arthur, est situé à l'embouchure de la rivière Kaministiquia et est destiné à devenir un centre commercial des plus importants. Fort William a été employé par la compagnie Canadian Pacific comme un dépôt pour distribuer les immenses quantités de charbon, céréales, etc., etc., passant sur la route. Les environs du Kaministiquia sont très pittoresques. Ses nombreuses cascades, ses facilités pour la chasse ainsi que les vents fortifiants du Lac Supérieur feront de Fort William un rendez-vous pour les touristes et les invalides.

Rat Portage. Population (1000 habitants) à l'est de Winnipeg, dont il est éloigné de 135 milles, est situé sur un isthme reliant le Lake of the Woods (lac des bois) à une crique formée par la rivière de Winnipeg. Le paysage est vraiment ravissant, le panorama que présentent les milliers d'ilots, de baies, de chutes et de rapides, ne s'effacera pas facilement de la mémoire du voyageur. En outre, Rat Portage forme le point central du district des mines d'or et d'argent. Quarante millions de pieds (12,000,000 mètres) de bois de construction y ont été fabriqués dans l'espace d'un an. Rat Portage ayant à sa disposition une force motrice illimitée dans les eaux environnantes, deviendra sous peu la plus grande ville manufacturière du continent de l'Amérique du Nord. D'importantes scieries sont déjà en opération, d'autres se construisent rapidement.

Winnipeg est à la fois la capitale de la province de Manitoba, le centre de commerce du territoire nord-ouest tout entier, et le marché le plus important, qui dessert tout le pays situé entre la Rivière Rouge et les Rocky Mountains. En 1870, Winnipeg n'était qu'une simple

bourgade ayant une population de 250 âmes ; en 1873, elle fut constituée en ville possédant des propriétés évaluées à 2.076,018 dollars ; en 1882, la population avait augmenté au point de compter 25,000 habitants et la valeur des propriétés montait à 30,132,270 dollars. A l'heure qu'il est, la population de Winnipeg est évaluée à 30,000 âmes. La ville possède des rues larges et parfaitement alignées, dans lesquelles on voit de beaux et grands magasins, des édifices publics et des maisons particulières. L'éclairage se fait au gaz ou à l'électricité, des tramways circulent dans les rues, un service complet de pompiers est incorporé ; bref, l'habitant de Winnipeg ne manque d'aucun avantage ni d'aucun confort qu'il trouverait dans les villes d'origine plus ancienne. Le bureau central, ainsi que le gros du matériel roulant de la branche occidentale du chemin de fer « Canadian Pacific » se trouvent à Winnipeg, dont l'embarcadère est fort beau.

Il y a lieu d'ajouter que Winnipeg n'est pas seulement la métropole politique et judiciaire du Nord Ouest, cette cité est encore le centre universitaire de la région, le Conseil d'Education y tient ses séances, il s'y trouve deux communions protestantes importantes et une catholique, sans parler des maisons d'éducation pour dames, divers pensionnats, et nombre d'écoles publiques et privées. On y compte une Cathédrale Catholique-Romaine et une Cathédrale Episcopale, environ 74 Églises appartiennent à d'autres dénominations, tous les bâtiments affectés à la Législature, aux Conseils municipaux, les Théâtres, etc. sont d'une architecture imposante.

Les embellissements de la ville comprennent 3 ponts jetés sur la Rivière Rouge et l'Assiniboine, un système d'égouts perfectionné, des postes de pompiers, des améliorations de voirie, etc., etc.

Sept lignes de chemins de fer se concentrent à Winnipeg venant de l'Est, Ouest, Nord et Sud.

Portage-la-Prairie est le centre agricole de toute la province de Manitoba. La ville possède de nombreuses industries (papeteries, fabriques de biscuits, moulins à blé, farine, avoine, etc.). Population actuelle, 3,000 âmes. Portage-la-Prairie est la station centrale, ainsi que le point terminal est du chemin de fer « Manitoba and North-Western Railway ».

Carberry, chef-lieu du comté de Norfolk, est le centre du district appelé Beautiful Plains, fameux pour la culture du froment. Plus de 300,000 boisseaux de blé furent expédiés de Carberry l'an passé. La population est au nombre de 300 âmes.

Brandon. — La ville de Brandon (population 1,000 habitants) est située sur une bifurcation de l'Assiniboine. Le marché de Brandon dessert tout le pays entre Minnédosa (au nord) et les Turtle Mountains (au sud). Dans l'attente d'un fort grand commerce de grains à venir, la ville vient de faire bâtir, cette année-ci, quatre vastes magasins à blé munis de grues. La cité grandit à vue d'œil : fondée il y a un peu plus de deux ans, elle possède des édifices publics et particuliers qui feraient honneur à n'importe quelle ville du vieux monde.

Virden, à 50 milles à l'ouest de Brandon, est riche en églises, magasins, hôtels et bâtiments publics. Le territoire sur lequel Virden est situé, ne fut arpenté que dernièrement ; la ville continue à se développer et le commerce prend de bonnes proportions.

Moosomin, est le point de départ de deux embranchements du chemin de fer, dont l'un desservira Fort Ellice et l'autre Moose Mountain. C'est une ville, fort importante. Moosomin, dont la population compte actuellement 300 âmes, et qui est la seule ville à des centaines de lieues à la Ronde, prendra sous peu des proportions vraiment gigantesques.

Broadview, jolie ville aux abords de Weed Lake, où la direction du chemin de fer « Canadian Pacific » vient d'établir ses ateliers de réparation, ce qui a contribué à lancer la ville. La population est d'environ 400 âmes.

Indian Head. — Station sur la voie principale de la ligne, à 312 milles à l'ouest de Winnipeg. C'est le quartier général de l'établissement appelé Bell Farm et de l'Agence Indienne du district de Qu'Appelle. La ville est bien située et possède de beaux bâtiments. L'hôtel principal est en briques et surpasse en grandeur et en beauté tous les établissements du même genre le long de la ligne. Indian Head, poussé par un groupe de négociants entreprenants, deviendra sous peu une ville de premier ordre. Les endroits situés aux alentours des Fishing Lakes et du lac Qu'Appelle offrent de beaux sites pour la villégiature.

Qu'Appelle, situé au sud du Fort du même nom, est une ville florissante et le point de départ de la diligence qui fait le service entre Prince Albert et les localités situées plus au nord. Les rues ont été percées à travers des bosquets de peupliers, ce qui donne à la ville un charme tout particulier. L'établissement pour les émigrants, entretenu aux frais de la couronne, se trouve à Qu'Apelle.

Régina est à la fois chef-lieu de l'Assiniboia, le quartier général de

la police à cheval et le centre du plus grand ensemble de terrains agricoles de tout le territoire nord-ouest. Les bureaux centraux de l'Administration Indienne s'y trouvent; les rues sont disposées en terrasses et sont longues de plusieurs milles; le réservoir de la ville est plus grand et mieux construit que nul autre. Régina se développera rapidement en peu de temps, et marchera de front avec les villes les plus importantes du N. O.

Moose-Jaw. Population 3,000 âmes. Le développement qui s'est produit l'été dernier dans cette ville, a causé de l'étonnement même à ceux pour qui la naissance quasi-spontanée d'une ville n'est plus une nouveauté. Moose-Jaw possède déjà de fort beaux édifices, des rues et des avenues parfaitement alignées, et promet bien pour l'avenir. Le site en est ravissant, la ville ayant été bâtie tout près de l'endroit où la rivière reçoit un affluent.

Medicine Hat, ville florissante située sur le Saskatchewan. La Compagnie du chemin de fer et des entrepreneurs particuliers se sont efforcés à qui mieux mieux d'y créer de beaux édifices solidement bâtis. Medicine Hat est le point central du district des mines; d'ici le charbon est expédié à Winnipeg, Brandon, etc. Le pont gigantesque jeté sur le Saskatchewan, sur lequel passe le chemin de fer, est une des curiosités principales de la ville.

Calgary, situé au pied des contreforts des Montagnes Rocheuses, est fameux pour son site pittoresque. Au delà de la ville, des rivières puissantes s'écoulent du sommet des montagnes (Rocky Mountains) qui forment un horizon imposant et beau à la fois, dont les habitants de Calgary ont tout lieu d'être fiers. Tous les éleveurs (propriétaires de ranches) des environs se réunissent à Calgary pour les ventes.

CULTE.

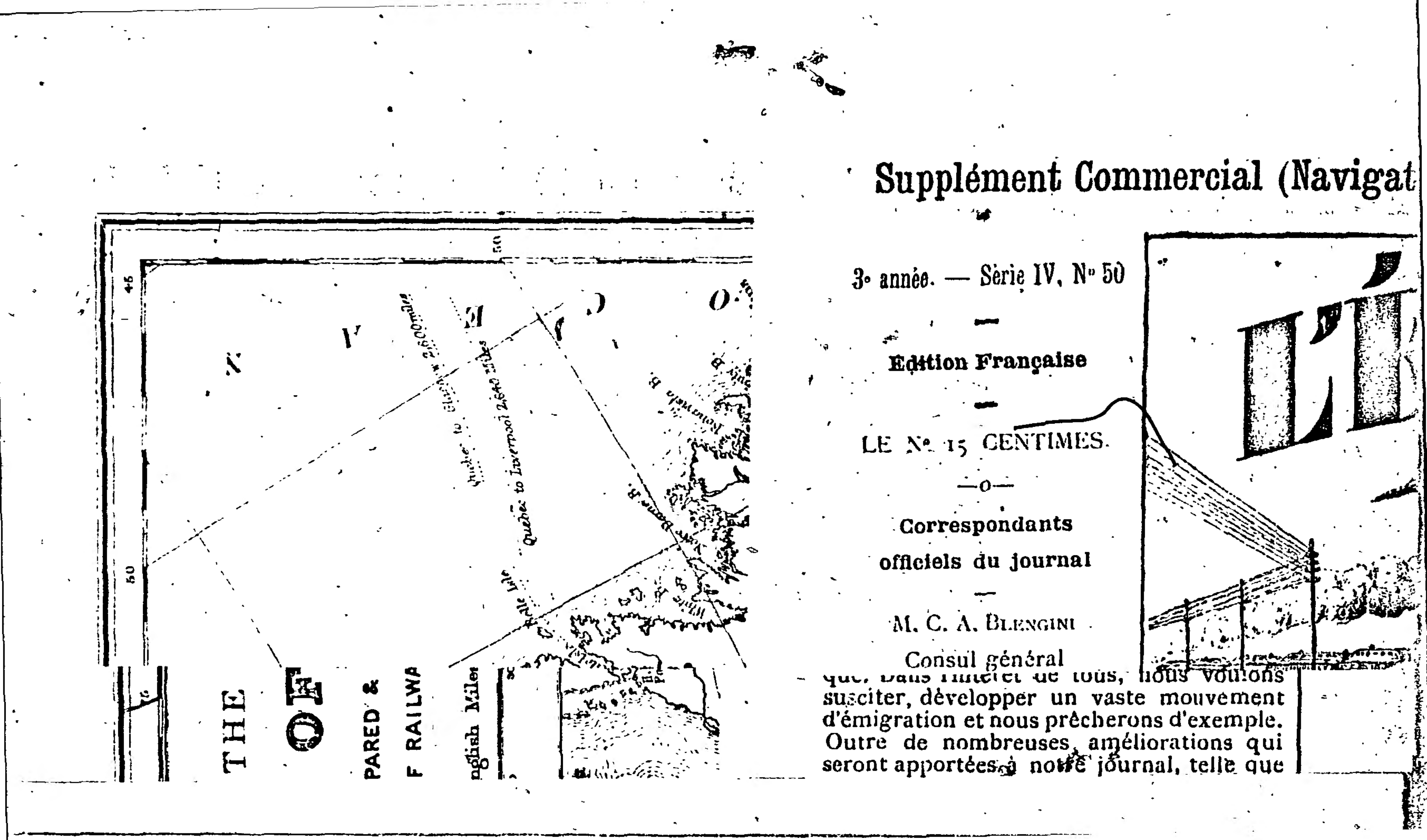
La tolérance la plus illimitée existe au Canada. Chaque confession possède des églises vastes et bien entretenues et les colonies moins importantes, trop pauvres pour se bâtir une église, sont visitées de loin en loin par des prêtres et des ministres de leur foi.

ÉDUCATION.

Des établissements nombreux de tout genre et de chaque degré sont dispersés dans les chefs-lieux et les villes les plus importantes du ter-

ritoire. Il ne manque pas d'écoles gratuites pour les pauvres. Les institutions plus avancées, lycées, collèges, etc., sont aisément accessibles à tout élève. Nulle part dans le monde entier on ne trouvera d'aussi grandes facilités en matière d'éducation. Le système en vigueur exige la séparation des sexes. Le gouvernement accorde les plus grands privilèges à l'administration des écoles et réserve deux parcelles sur chaque territoire de 36 parcelles, à l'usage exclusif des écoles, c'est-à-dire que le produit de la vente des dites deux parcelles sert à grossir les fonds destinés à l'entretien des écoles. Chaque district exerçant un contrôle sévère sur les personnes qui se destinent à l'enseignement, l'instruction ne saurait être autre que fort soignée.





Supplément Commercial (Navigat

3e année. — Série IV, N° 50

—

Edition Française

—

LE N° 15 CENTIMES.

—o—

Correspondants

officiels du journal

—

M. C. A. Blengini

Consul général

que, dans l'intérêt de tous, nous voulons susciter, développer un vaste mouvement d'émigration et nous prêcherons d'exemple. Outre de nombreuses améliorations qui seront apportées à notre journal, telle que